



# « LA TRAILLE »

## Rapport sur les activités

# Année 2020

### Service d'aide sociale

#### CENTRE VINCENTIEN

Association sans but lucratif

Numéro d'identification : 4025/83.

Numéro d'entreprise : 424.395.982.

**Maison d'accueil pour femmes en difficultés sociales,  
agrée par le Service Public de Wallonie.**

Siège social et bureaux : 19, rue J. Wauters, B-4480 ENGIS.

Arrondissement judiciaire de HUY.

Téléphone : 04 275 47 50 - GSM Maison d'accueil : (0473) 23 35 68.

Comptes bancaires : BANQUE BELFIUS : BE84 0682 0219 0059 - POSTCHÈQUE : BE90 0001 4438 7732.

## Avant-propos

2020 a été pour tout le monde une année difficile. Elle a été particulièrement éprouvante pour toutes les associations telles que la nôtre.

Si les règles sanitaires imposées et justifiées ont perturbé sérieusement nos activités, nous avons pu malgré tout assurer l'ensemble de nos services rendus à toutes les personnes qui ont sollicité notre aide : distribution de vivres, aides et conseils.

Notre maison d'accueil a été également fortement affectée, tant au niveau des hébergées que du personnel, mais a pu fonctionner en adaptant notre organisation aux exigences sanitaires : testing, maintien d'un étage fermé réservé aux cas Covid, quarantaine, télétravail, etc. Nous avons donc été amenés à réduire le nombre de chambres occupées.

De même, la fermeture du 18 mars au 11 mai, puis du 2 au 30 novembre, de nos magasins de seconde main (vêtements et meubles) a eu une incidence notable sur nos ressources financières.

Restons cependant optimistes et gardons l'espoir que 2021, année de la vaccination, permettra d'entrevoir enfin le retour à une vie sociale normale profondément souhaitée.

Cet espoir, nous avons voulu le concrétiser par le démarrage des travaux d'extension de la maison d'accueil. Les nouvelles chambres devraient être occupées dans le courant du second semestre de cette année.

Enfin permettez-moi, au nom du conseil d'administration, de remercier très chaleureusement la direction et l'ensemble du personnel qui a assuré, malgré toutes les difficultés, notre mission d'accueil et de service aux plus démunis.

Le président

# Sommaire

Avant-propos	3
La genèse – la situation géographique	4
Mode de fonctionnement	4
Le conseil d'administration	5
Le personnel par service	5
L'organigramme général	6
Nos moyens financiers	7
Les services proposés – La structure	8
La direction - Le service social	8
Entrevues diverses accordées par le service social	9-10
Type de familles	11
Charges et ressources des familles dépannées	12
Aides diverses	13
Invendus	14
Nombre et poids des colis	15
Colis spéciaux	16
Aides et avances financières	17
L'année 2020 – Pas comme les autres	18
Le service administratif	19
Le service « Aides-ménagères »	19
Les techniciennes de surface	20
Le service « Hommes à toutes mains »	20
La vente du mobilier de seconde main	21
Les véhicules	21
Magasin de vêtements de seconde main	23
Accidents de travail	24
<u>Seconde partie – La Maison d'accueil</u>	25

# Hier et aujourd'hui...

**Créée par la Conférence de la Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Engis début des années 80 et établie sous forme d'association sans but lucratif depuis février 1983, La Traille est un Service d'Aide Sociale.**

**Ses membres, ses administrateurs veulent lutter contre toute forme d'exclusion, de détresse, d'indifférence, de violences, de difficultés sociales et matérielles.**

**Ils visent à promouvoir la Dignité humaine, la solidarité, la justice, le relèvement, l'égalité des chances.**

**Toute l'action peut être résumée en quelques mots : accueil, écoute, hébergement, aide administrative, colis alimentaires, vêtements, mobilier, aide-ménagère, homme à tout faire.**



Géographiquement, nous sommes situés le long de la rive gauche de La Meuse, et à plus ou moins 200 mètres en amont du pont d'ENGIS.

ENGIS est à ± 16 Km de HUY et à ± 18 Km de LIÈGE.

Nous occupons quatre immeubles dont le Conseil national de la Société de Saint-Vincent-De-Paul de Belgique est propriétaire. Depuis le mois d'octobre 2016, nous avons signé un bail emphytéotique pour tous ces bâtiments. Quant à nous, nous possédons une maison modeste qui nous a été cédée par disposition testamentaire. Transformée en trois « *logements de transit* », elle peut accueillir certaines des personnes hébergées à la maison d'accueil, qui seraient demandeuses d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision de notre équipe. En 2007, un terrain, situé au lieu-dit « Les Fagnes » à ENGIS, nous a été légué par une ASBL qui arrêta ses activités.

## Notre mode de fonctionnement

L'Assemblée générale – **21** personnes - est constituée en principal par des bénévoles qui désirent soutenir et/ou travailler au développement de l'ASBL, et par un membre du personnel – la directrice.

Le Conseil d'administration est composé de **15** personnes (hommes et femmes, en service actif ou retraité[e]s et de tous les milieux sociaux) ayant chacune des compétences particulières qui correspondent pleinement aux attentes et aux obligations de l'association.

Avec le temps, « LA TRAILLE » a multiplié ses activités et le personnel, qui était de 6 personnes à l'origine, est passé à **40** personnes différentes ; certaines travaillent à plein temps et d'autres à temps partiel.

Dans notre ASBL, **30** membres du personnel, 21,5 ETP, sont engagés dans le cadre des projets A.P.E. (**A**ides à la **P**romotion de l'**E**mplacement).

La « Maison d'accueil » pour femmes en difficulté sociale est agréée par la Région Wallonne en catégorie III et subventionnée pour le cadre, 7,5 ETP. Pour compléter l'équipe et fonctionner 24 heures sur 24 : 7 ETP sous contrats A.P.E.

Les demandes des personnes qui font appel à nos services sont analysées et gérées par le service social et celles qui sortent de notre compétence sont orientées vers d'autres services sociaux avec lesquels nous collaborons.

# Le Conseil d'administration

## Bureau

LIMBIOUL Nicolas, rue Héna 2 à 4400 AWIRS (Flémalle) – Président.  
MARISSIAUX Philippe, Goffontaine 10 à 4860 PEPINSTER - Vice-président.  
DARDENNE Lucien, rue Nouvelle Route 36 à 4480 ENGIS - Administrateur délégué.  
GUSTIN Chantal, rue Campagne, 40 à 4540 AMPSIN – Directrice et Administratrice déléguée.

## Membres

CAPRIOLI Vito, avenue Rogier 12 Bte 043 à 4000 LIÈGE.  
CONSTANT René, rue de l'Alloue 13 à 4400 FLÉMALLE-GRANDE.  
GODELAINE Marc, Quai du Halage 26 à 4400 FLÉMALLE  
HOYBERGEN Jacques, rue des Bouvreuils 10 à 4121 NEUVILLE-EN-CONDROZ.  
LEIDGENS Dominique, avenue des Trois Couronnes 22 à 4130 ESNEUX.  
LÉONARD Marcel, avenue des Perdrix, 8 à 4121 NEUVILLE-EN-CONDROZ.  
MAROT Jean-François, rue Rioul 42 à 4500 HUY.  
MOUREAU Michel, rue de l'Entente 34 à 4140 SPRIMONT.  
RASSE Claire, Rue d'Elbeck 9 à 4300 WAREMME  
SCHOENAERTS Monique, rue J. Wauters 28 à 4480 ENGIS.  
WERY Marie-Christine rue Nouvelle Route 114 à 4480 ENGIS

Sont habilités à représenter l'association : GUSTIN Chantal ; LIMBIOUL Nicolas ; MARISSIAUX Philippe.

## Le personnel par service

Au 31 décembre 2020.

**LA DIRECTION GÉNÉRALE** : 2 personnes.

### **L'AIDE SOCIALE**

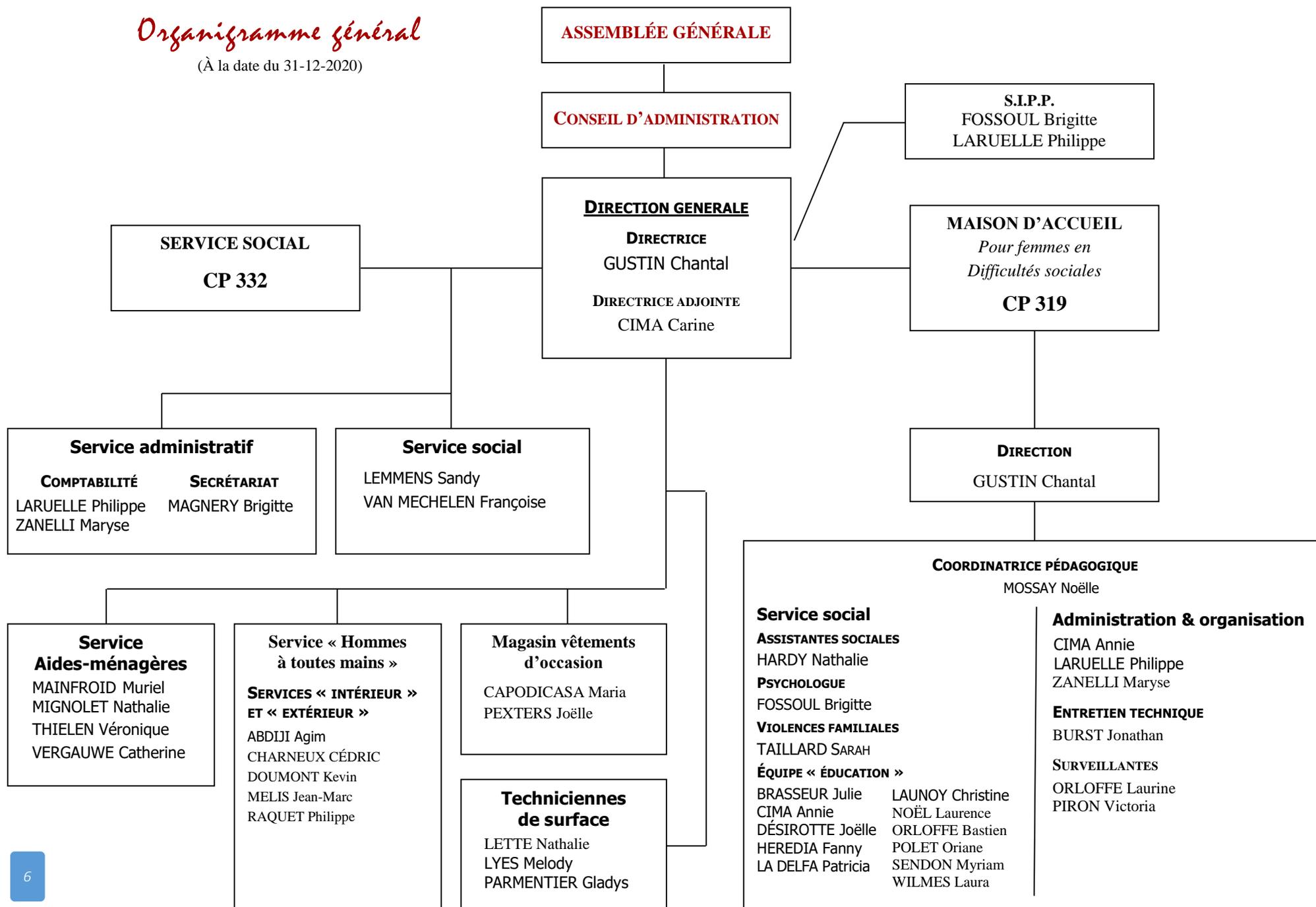
- 1. Le service social** : 3 personnes temps partiel = 1,7 ETP (Équivalent Temps Plein).
- 2. Le service administratif** : 3 personnes à temps partiel = 1,8 ETP.
- 3. Le service « Aides-ménagères »** : 4 personnes à mi-temps.
- 4. Le service « Techniciennes de surface »** : 1 personne temps-plein et 2 personnes à mi-temps.
- 5. Le service « Hommes à toutes mains »**, y compris le magasin de mobilier de seconde main :  
5 personnes à plein temps.
- 6. Magasin de vêtements de seconde main** : 2 personnes à plein temps.

### **LA MAISON D'ACCUEIL**

- 1. La coordination** : 1 personne à  $\frac{3}{4}$  temps.
- 2. Le service social** : 15 personnes dont 5 à plein temps ; 9 à temps partiel.
- 3. Le service administratif** : 3 personnes à mi-temps ;
- 4. L'entretien technique** : 1 personne à plein temps ;
- 5. Les surveillantes** : 2 personnes à mi-temps.

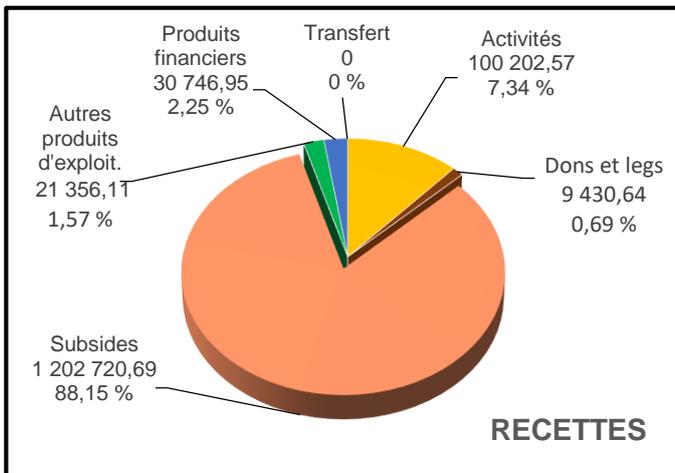
# Organigramme général

(À la date du 31-12-2020)

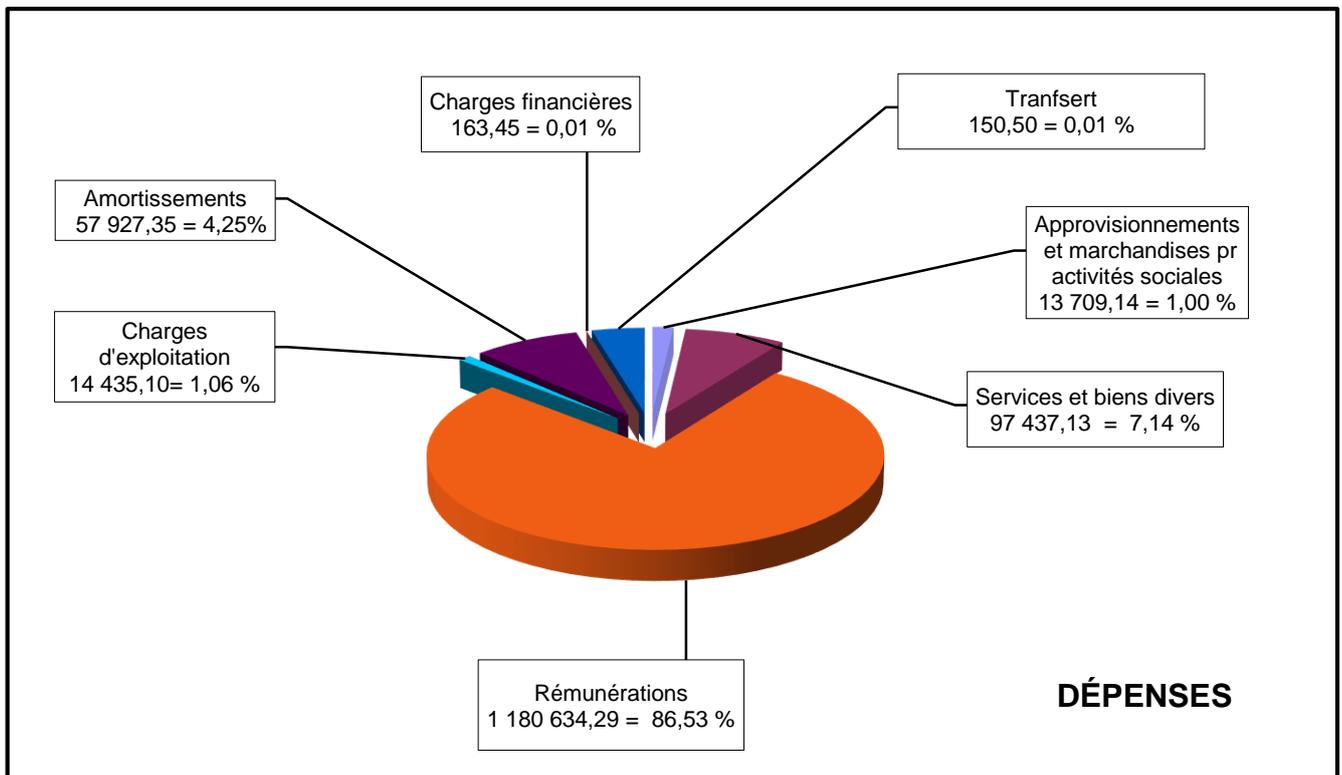


# Nos moyens

RECETTES	MONTANTS
1. Activités à caractère social	<b>100 202,57</b>
2. Dons et legs	<b>9 430,64</b>
3. Subsidés de fonctionnement	<b>1 202 720,69</b>
4. Autres produits d'exploitation	<b>21 356,11</b>
5. Produits financiers	<b>30 746,95</b>
6. Produits exceptionnels	<b>0</b>
7. Transfert	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 456,96</b>



DÉPENSES	MONTANTS
<b>1. Approvisionnements et marchandises pour activités sociales</b>	<b>13 709,14</b>
<b>2. Services et biens divers</b>	<b>97 437,13</b>
<i>Loyers et charges locatives</i>	26 763,35
<i>Fournitures faites à l'association</i>	36 877,30
<i>Fournitures pour l'administration</i>	12 573,10
<i>Rétributions de tiers (assurances, honoraires et autres)</i>	3 956,81
<i>Rétributions de tiers liées à l'administration (autres assurances, honoraires, secrétariat social)</i>	16 776,34
<i>Transports et frais y afférents liés à l'administration</i>	51,98
<i>Personnel intérimaire et volontaire</i>	0
<i>Frais de loisirs et activités éducatives</i>	438,25
<b>3. Rémunérations, charges sociales, pensions</b>	<b>1 180 634,29</b>
<b>4. Amortissements, réduction de valeurs, provisions</b>	<b>57 927,35</b>
<b>5. Autres charges d'exploitation (Taxes, dons du service social)</b>	<b>14 435,10</b>
Taxes	4 688,54
Dons du service social	9 746,56
<b>6. Frais administratifs de banque</b>	<b>163,45</b>
<b>7. Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>
<b>8. Transfert (= bénéfice)</b>	<b>150,50</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 456,96</b>



# Les services proposés

***Nous attachons beaucoup d'importance à l'accueil de chaque personne et ce quel que soit le service auquel elle s'adresse.***

***Après trente-huit ans d'expérience et de rencontres diverses et variées, nous voyons que le travail qui est à effectuer dans le domaine de l'aide sociale n'est pas près de diminuer et qu'il demande compétences, présence active et attention soutenue.***

## La structure

### Descriptions et statistiques des activités par service

#### LA DIRECTION

La directrice est membre du Conseil d'administration de l'association (voir page 6).

Madame Chantal GUSTIN est chargée de la direction du personnel et des activités de l'ensemble des services de l'ASBL, et, plus spécialement, de la « Maison d'accueil ».

Elle est secondée par Madame Carine CIMA qui prend plus particulièrement en charge la gestion administrative et financière.

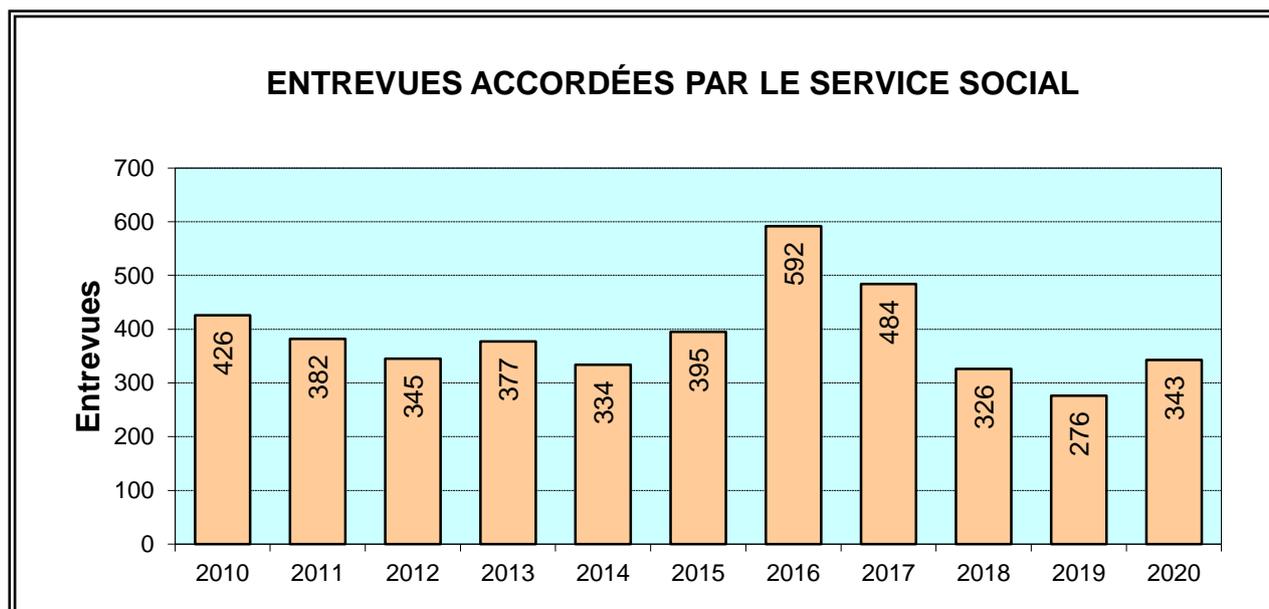
#### I. LE SERVICE SOCIAL

La mission première de ce département est d'apprécier quelle aide sociale accorder aux personnes que nous accueillons. A l'écoute des familles en situation de détresse, les demandes sont traitées comme suit :

- Entrevue avec la constitution d'un dossier pour chaque personne accueillie.
- Après examen, décision d'octroyer l'aide qui convient (administrative, juridique, psychologique, financière et/ou matérielle [mobilier, appareil de chauffage, vêtements, couvertures, colis de vivres, etc.], intermédiaire en cas de surendettement, etc.).
- Régularisation des droits sociaux (revenu d'intégration, allocations familiales, chômage, pensions diverses, mutuelle, syndicat).
- Contacts et suivi avec les services sociaux extérieurs (publics ou privés), et autres organismes.
- Étude et mise en œuvre d'un programme de réinsertion sociale pour les personnes qui fréquentent nos services et qui le souhaitent.
- Distribution des colis de vivres et tenue du registre des poids, entrées et sorties des vivres.
- Mise à disposition du public des offres d'emploi de la région (liste établie quotidiennement par le FOREM de Huy).
- Mise à disposition du public de la liste des logements de la région (liste établie chaque semaine par le *Collectif Logement* de Hannut).
- Mise à disposition de documentation sociale à consulter en nos bureaux.
- Le service social participe également à la *Plateforme Santé* de la commune d'Amay, aux réunions pour les projets-actions de La Conférence des Elus de l'arrondissement Huy-Waremme, aux réunions des invendus alimentaires avec le CPAS de Flémalle. Cela permet une meilleure orientation des différentes problématiques rencontrées par la population.
- Logements de transit : accompagnement social des résidentes avec analyse et évaluation de la situation ; contrat d'intervention ; suivi régulier.

**Les consultations, l'information, la documentation et le traitement des dossiers sont GRATUITS.**

**Le graphique ci-dessous indique – depuis l’an 2010 – le nombre d’entrevues accordées par le service social, y compris les entrevues concernant les colis de vivres.**



**74 dossiers (familles différentes)**, regroupant **142 adultes** et **70 enfants**, ont provoqué **343 entrevues** avec ce service. Dans ces familles, sont comprises les **26 nouvelles**, regroupant **47 adultes et 26 enfants** pour qui un dossier a été ouvert. Voir tableau 1.

*Parmi les familles que nous accueillons, il y en a qui – inévitablement et malheureusement pour elles – sont des « habituées » et/ou pour qui l'état de pauvreté s'est par malheur confirmé. Pour celles qui s'en sont sorties, et si elles le souhaitent, nous restons évidemment attentifs et à l'écoute de leurs soucis quotidiens. Le contact reste entier et les rencontres deviennent alors moins « administratives ».*

*Toutes les rencontres informelles ne sont bien sûr pas comptabilisées.*

#### Dossiers et entrevues pour l'aide sociale et pour les colis.

2020	Dossiers suivis existants et différents traités			Dossiers nouveaux traités			Total entrevues <sup>(1)</sup>	
	Familles	Adultes	Enfants	Familles	Adultes	Enfants	À La Traille	À domicile
Janvier	9	18	20	3	9	7	11	0
Février	17	22	7	5	9	1	29	7
Mars	63	118	50	0	0	0	73	8
Avril	53	104	42	1	1	0	55	0
Mai	4	4	1	1	1	0	16	7
Juin	9	15	7	0	0	0	25	8
Juillet	7	9	5	1	2	0	19	8
Août	4	5	8	1	2	5	12	8
Septembre	25	40	14	5	10	0	39	16
Octobre	22	41	21	5	7	5	33	9
Novembre	8	9	11	1	2	4	17	10
Décembre	8	11	5	3	4	4	14	5
<b>TOTAUX</b>				<b>26</b>	<b>47</b>	<b>26</b>	<b>343</b>	<b>86</b>

Tableau 1

<sup>(1)</sup> Une même famille peut avoir bénéficié de plusieurs entrevues. Les visites à domicile sont comptées séparément.

**Dossiers et entrevues pour l'aide sociale (hors colis).**

<b>2020</b>	<b>Dossiers suivis existants et différents traités</b>			<b>Dossiers nouveaux traités</b>			<b>Total entrevues</b>	
<b>MOIS</b>	<b>Familles</b>	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>	<b>Familles</b>	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>	<b>À La Traille</b>	<b>À domicile</b>
Janvier	4	7	10	0	0	0	6	0
Février	13	15	6	2	3	0	25	7
Mars	56	108	42	0	0	0	66	8
Avril	49	96	40	0	0	0	51	0
Mai	3	3	1	0	0	0	15	7
Juin	9	15	7	0	0	0	25	8
Juillet	7	9	5	1	2	0	19	8
Août	4	5	8	1	2	5	12	8
Septembre	5	5	4	0	0	0	19	16
Octobre	5	5	4	2	2	0	14	9
Novembre	5	5	4	0	0	0	13	10
Décembre	4	4	2	0	0	0	9	5
<b>TOTAUX</b>				<b>6</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>274</b>	<b>86</b>

Tableau 2

**Dossiers et entrevues pour les colis alimentaires.**

<b>2020</b>	<b>Dossiers suivis existants &amp; différents</b>			<b>Dossiers nouveaux</b>			<b>Total entrevues</b>	
<b>MOIS</b>	<b>Familles</b>	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>	<b>Familles</b>	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>	<b>À La Traille</b>	<b>À domicile</b>
Janvier	5	11	10	3	9	7	5	
Février	4	7	1	3	6	1	4	
Mars	7	10	8	0	0	0	7	
Avril	4	8	2	1	1	0	4	
Mai	1	1	0	1	1	0	1	
Juin	0	0	0	0	0	0	0	
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	
Août	0	0	0	0	0	0	0	
Septembre	20	35	10	5	10	0	20	
Octobre	17	36	17	3	5	5	19	
Novembre	3	4	7	1	2	4	4	
Décembre	4	7	5	3	4	4	5	
<b>TOTAUX</b>				<b>20</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>69</b>	<b>0</b>

Tableau 3

**Après une étude réalisée par nos soins sur les 63 familles que nous accueillons pour une aide alimentaire, nous avons établi une répartition selon le type de « ménage ».**

Les données recueillies auprès des **63** familles que nous rencontrons ne sont pas extrapolables. Il serait imprudent d'en tirer des conclusions hâtives qui en feraient le reflet des catégories auxquelles ces familles appartiennent.

**Répartition des bénéficiaires suivant le type de famille**

Tranche d'âges	couple	Famille monoparentale	famille	isolé	Total général
21-30	1	2	2	2	7
31-40	0	10	5	0	16
41-50	0	7	7	6	20
51-60	3	3	1	9	16
61-70	1	1	0	1	3
plus de 70	0	0	1	0	1
<b>Total général</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>63</b>

**Moyenne de solde restant pour faire face aux dépenses courantes**

Nombre de PERSONNES par famille	Nombre de FAMILLES	Moyennes TOTAL RESSOURCES	Moyennes TOTAL CHARGES	Moyennes ACQUITTEMENT DETTES	Moyennes de SOLDE	Moyenne par personne
1 personne	18	1051 €	765 €	121 €	226 €	226 €
2 personnes	17	1363 €	869 €	201 €	353 €	176 €
3 personnes	12	1614 €	986 €	178 €	524 €	175 €
4 personnes	3	1929 €	1040 €	232 €	734 €	183 €
5 personnes	6	2294 €	1120 €	430 €	888 €	178 €
6 personnes	5	2443 €	1230 €	233 €	981 €	163 €
9 personnes	1	3926 €	2151 €	71 €	1704 €	189 €
10 personnes	1	1773 €	1621 €	0 €	152 €	15 €
<b>MOYENNE GÉNÉRALE</b>	<b>63</b>	<b>1570 €</b>	<b>954 €</b>	<b>129 €</b>	<b>487 €</b>	

- Dans la colonne « Moyennes acquittement de dettes », il n'est tenu compte que des familles qui ont réellement des dettes et des guidances budgétaires.
- La moyenne générale est une moyenne pondérée qui tient compte du nombre de familles.

### Ressources et charges des 63 familles bénéficiaires d'aide alimentaire

Charges	Nombre de familles	Montant total par type	Moyenne par type	% du Total	Ressources	Nombre de famille	Montant total	Moyenne	% Total
Loyer	59	€ 27.107	€ 459	45%	Montant Salaire	12	€ 10.256	€ 855	10%
Energies	57	€ 7.060	€ 124	12%	Montant Ris	15	€ 16.287	€ 1.086	16%
Mazout, bois, pétrole, pellets	30	€ 1.582	€ 53	3%	Montant équivalent RIS	1	€ 1.296	€ 1.296	1%
Eau	43	€ 1.757	€ 41	3%	Montant Mutuelles	23	€ 25.420	€ 1.105	26%
Cotisation Mutuelle	51	€ 743	€ 15	1%	Montant Chômage	13	€ 13.792	€ 1.061	14%
Cotisation Syndicale	18	€ 196	€ 11	0%	Montant Pension	3	€ 3.763	€ 1.254	4%
Frais médicaux, pharmacie	52	€ 3.043	€ 59	5%	Montant Pension Handicap	5	€ 1.756	€ 351	2%
Frai scolaires	18	€ 546	€ 30	1%	Montant Médiation	7	€ 7.330	€ 1.047	7%
Frais de transport	47	€ 3.798	€ 81	6%	Allocations Familiales	32	€ 17.185	€ 537	17%
Assurance familiale	5	€ 42	€ 8	0%	Pension Alimentaire	8	€ 1.855	€ 232	2%
Assurance incendie	18	€ 327	€ 18	1%					
Assurance Voiture	27	€ 1.787	€ 66	3%					
Assurance autres	23	€ 867	€ 38	1%					
Assurances regroupées	23	€ 1.330	€ 58	2%					
Taxes communale et poubelles	42	€ 629	€ 15	1%					
Taxe auto	25	€ 770	€ 31	1%					
Téléphone, Internet, télévision	61	€ 6.204	€ 102	10%					
Pension Alimentaire	8	€ 1.230	€ 154	2%					
Autres	15	€ 1.116	€ 74	2%					
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>63</b>	<b>€ 60.133</b>	<b>€ 940</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>63</b>	<b>€ 98.940</b>	<b>€ 1.546</b>	<b>100%</b>

# Aides diverses

## 1. Colis de vivres

(1 Colis = l'ensemble des denrées qu'une famille reçoit en don ; le contenu et le poids dépendent de la composition et des besoins du ménage).

Les distributions sont hebdomadaires, le jeudi matin et le vendredi matin.

**1752 colis** de vivres ont été distribués **GRATUITEMENT** sur l'ensemble de l'année 2020.

La moyenne mensuelle des colis distribués s'élève à **132** (162 en 2019).

Ces colis équivalent au total un poids de **26 531,948kg** (20 942,849kg en 2019).

Le poids moyen d'un colis est de 15,143 kg (10,784kg en 2019).

À titre de comparaison, le poids d'un colis était de 13,269kg en 2018, 11,788 kg en 2017, 10,713kg en 2016, 10,280 kg en 2015.

La valeur marchande – dons inclus, à l'exception des invendus Aldi, Colruyt et des achats également, est de **20 038,535 Kg x 3,15 EUR = 63 121,385 EUR**.

A cela, il faut ajouter la valeur marchande des invendus Aldi et Colruyt : **3 893,147 Kg pour un montant de 18 978,305 EUR**

Nous avons acheté ± **2 588,310 kg** de denrées (**6869,560EUR**) pour parfaire le contenu de nos colis et pour les colis spéciaux de Noël, Pâques, un colis Hygiène.

**VALEUR TOTALE : 88 969,25 EUR** (70 863,28 EUR en 2019).

LA VALEUR MOYENNE D'UN COLIS : **50,781 EUR**.

*Malgré nos achats importants pour une association comme la nôtre, nos approvisionnements dépendent en majeure partie de la générosité de nos « fournisseurs », et en particulier de la Banque Alimentaire de la province de Liège. On ne peut évidemment que les remercier, car dans le cas contraire, les moyens financiers qu'il faudrait mettre en œuvre seraient considérables et largement hors de portée en ce qui nous concerne.*



## **Invendus Colruyt, Aldi, Delhaize**

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et aussi contre le gaspillage alimentaire, nous récupérons les invendus des magasins suivants : l'AD Delhaize d'Engis, l'Aldi d'Amay, le Colruyt de Seraing.

En ce qui concerne le Colruyt de Seraing, cette récupération se fait sous couvert de la Banque Alimentaire de Liège avec une date de consommation à J-4.

Les invendus récupérés chez Delhaize et Aldi sont à date de consommation ou à date J-1. Ils se composent des produits de boulangerie, de fruits et légumes, d'épicerie, de produits frais.

Nous trions, conservons et distribuons ces vivres tout en respectant les normes d'hygiène imposées par l'AFSCA (Agence Fédérale pour la sécurité de la Chaîne Alimentaire).

Ceci nous permet d'étoffer et de diversifier les vivres qui composent les colis hebdomadaires distribués à nos familles.

Les chiffres sont les suivants, en sachant que :

**Pour l'action Delhaize en 2020**, nous avons redistribué **1 971,560 kg** pour une valeur de **6 210,41 Euros** (prix/kg Banque alimentaire : 3,15 euros du kilos) en 2019 : 3922,79 kg. A ceci, il faut ajouter 105 Kg donné à Saint Vincent de Paul Awirs pour une valeur de 330,75 Euros.

**Pour l'action Aldi en 2020**, nous avons redistribué **421,157 kg** pour une valeur de **1 569,585 Euros** (en 2019 : 654,004 kg). Cette valeur correspond au prix de vente magasin. Nous attirons l'attention sur le fait que nous n'allons plus rechercher les invendus chez Aldi depuis le mois d'avril suite au premier confinement dû à la pandémie COVID 19. Mais également et surtout parce que les vivres données ne pouvaient pas être distribuées suivant les normes AFSCA.

**Pour l'action Colruyt en 2020** : nous avons redistribué **3471,990 kg** pour une valeur magasin de **17 408,72 Euros** (en 2019 : 3 177,04 kg).

**Le total pour les invendus Colruyt et Aldi** s'élève à : **3 893,147 kg**. Pour une valeur de : **18 978,305 Euros**.

**Le total global pour les invendus s'élève à : 5 864,707 kg.**

**Pour une valeur de : 25 188,719 Euros.**



Le tableau suivant montre les différents éléments permettant de se faire une idée assez précise du nombre de personnes aidées tous les mois au moyen de ces colis. Normalement, les mêmes familles peuvent se présenter une fois par semaine.

2020	Nombre de familles différentes	Nombre de personnes aidées			Nombre de colis distribués	Poids denrées Banque Aliment.	Poids denrées FEAD .	Poids denrées Ressources propres		Poids Denrées Invendus	POIDS TOTAUX
		Adultes	Enfants	Totaux				Achats Kilos	Dons Kilos		
MOIS						Kilos	Kilos			Kilos	Kilos
Janvier	45	95	42	137	199	1246,07	0	237,32	193,59	829,651	2607,173
Février	48	97	42	139	166	1312,685	0	79,355	40,03	701,363	2133,433
Mars	46	92	37	129	101	814,873	208,06	35,2	14,925	472,012	1545,07
Avril	40	82	34	132	153	2045,777	229,34	45,3	0	318,368	2638,785
Mai	41	79	36	115	95	1018,105	0	33	345	157,605	1565,71
Juin	40	82	32	114	134	1992,165	54	67,8	0	443,766	2593,531
Juillet	38	73	31	104	149	1620,385	261,85	65,5	0	524,185	2471,92
Août	38	77	30	107	120	1325,16	106	34,8	96,77	628,628	2191,358
Septembre	40	81	29	110	132	1214,765	256,02	36,4	55,49	488,748	2051,423
Octobre	44	87	34	121	164	1416,563	11,5	139,6	0	310,555	1949,794
Novembre	43	86	34	120	141	954,184	9,025	487,41	0	386,639	1837,258
Décembre	44	86	38	124	198	1166,583	56,86	1326,625	1,2	520,492	2946,493
<b>Totaux</b>	<b>42,58</b>	<b>84,25</b>	<b>35</b>	<b>131,83</b>	<b>1752</b>	<b>16127,315</b>	<b>1192,655</b>	<b>2588,31</b>	<b>747,005</b>	<b>5782,012</b>	<b>26531,948</b>
<b>Moyen./mois</b>						<b>Moyenne par colis est de : 26531,948 Kg : 1752 = 15,143 KG</b>					

Rappel : Un « colis » représente l'ensemble des denrées distribuées à une même famille.

REMARQUES : À cette distribution de colis, il convient d'ajouter les vivres donnés à notre maison d'accueil : 124,870 kg de vivres achetés (241,50 EUR) et 49,650 kg provenant de la banque alimentaire, d'un don et des invendus Colruyt, Aldi. Total : plus de 174,520 kg.

- La Maison d'accueil reçoit encore et fréquemment du pain (quotidiennement), des pâtisseries et des invendus → AD Delhaize Engis. Au vu de la diversité, il nous est difficile d'établir le poids exact.
- Il convient également d'ajouter 105 kg d'invendus Delhaize principalement des produits de boulangerie qui ont été donné à Saint Vincent de Paul Awirs.

## 2. Colis spéciaux

En 2020, à l'occasion des fêtes de **Pâques**, nos colis de vivres habituels ont été « agrémentés » d'œufs en chocolat et d'œufs durs colorés. Tous les enfants ont reçu un sachet de Pâques : **46 enfants** pour une valeur de **1,213 EUR le sachet de 220 gr**. Et toutes les familles ont reçu des œufs durs colorés pour une valeur de **80,14 EUR**. Le coût total d'achat de vivres pour cette opération est de : 105,09 EUR, et pour les vivres reçues en don et de la Banque Alimentaire : 30,86 EUR. Ce qui représente une somme de : 135,95 EUR.

En 2020 également, **44 familles** ont pu bénéficier des aliments (achetés ou reçus) pour des colis spécifiques à **Noël et au Nouvel an**, et nous y avons ajouté un colis « Hygiène ».

### Poids total des denrées achetées ou reçues :

Poids total **distribué** pour **2 x 44colis : 1 605,635kg**.

Poids moyen par colis : **18,245 kg** ).

Poids des **vivres achetées** **1 112,025 kg** pour un coût total de **2 935,67 EUR**.

Poids des vivres reçues en don et de la Banque Alimentaire : **435,370kg** (359,384kg en 2019).

### Projet « Shoe box »

Comme les années précédentes, nous avons distribués des « Shoe Box ». Ceci est fait chaque année au moment de Noël dans un cadre de solidarité.

Nous avons reçu une septantaine boîtes par l'intermédiaire de l'école primaire de Flône où l'année précédente, un membre de l'équipe a expliqué le rôle et l'action de notre Asbl au niveau des personnes précarisées.

Nous sommes très heureux d'avoir pu bénéficier une fois de plus de ces boîtes cadeaux qui ont été accueillies avec une joie immense par nos bénéficiaires.

### Saint-Nicolas

Saint Nicolas a dû lui aussi s'adapter aux mesures sanitaires cette année...

C'est pour cela qu'il a chargé notre service social de distribuer à sa place des jeux de sociétés, des jouets et des friandises à tous les enfants des familles aidées.

Cette distribution s'est faite lors de la distribution hebdomadaire des colis, la semaine avant le dimanche 6 décembre.

Comme chaque année, nous avons bénéficié de dons de la part de « *Grandes surfaces alimentaires* » ce qui nous permet d'étoffer les sachets de friandises.

Nous avons achetés des jeux de sociétés, des jouets pour les tout petits pour une valeur de 412,90 EUR et des friandises pour 120,08 EUR (60 sachets pour le service social et 3 pour les enfants de la maison d'accueil).

Le personnel n'a pas été oublié et a reçu son sachet de friandises.

Cette année à nouveau, les enfants qui résident dans notre « Maison d'accueil » ont eu leur propre fête.

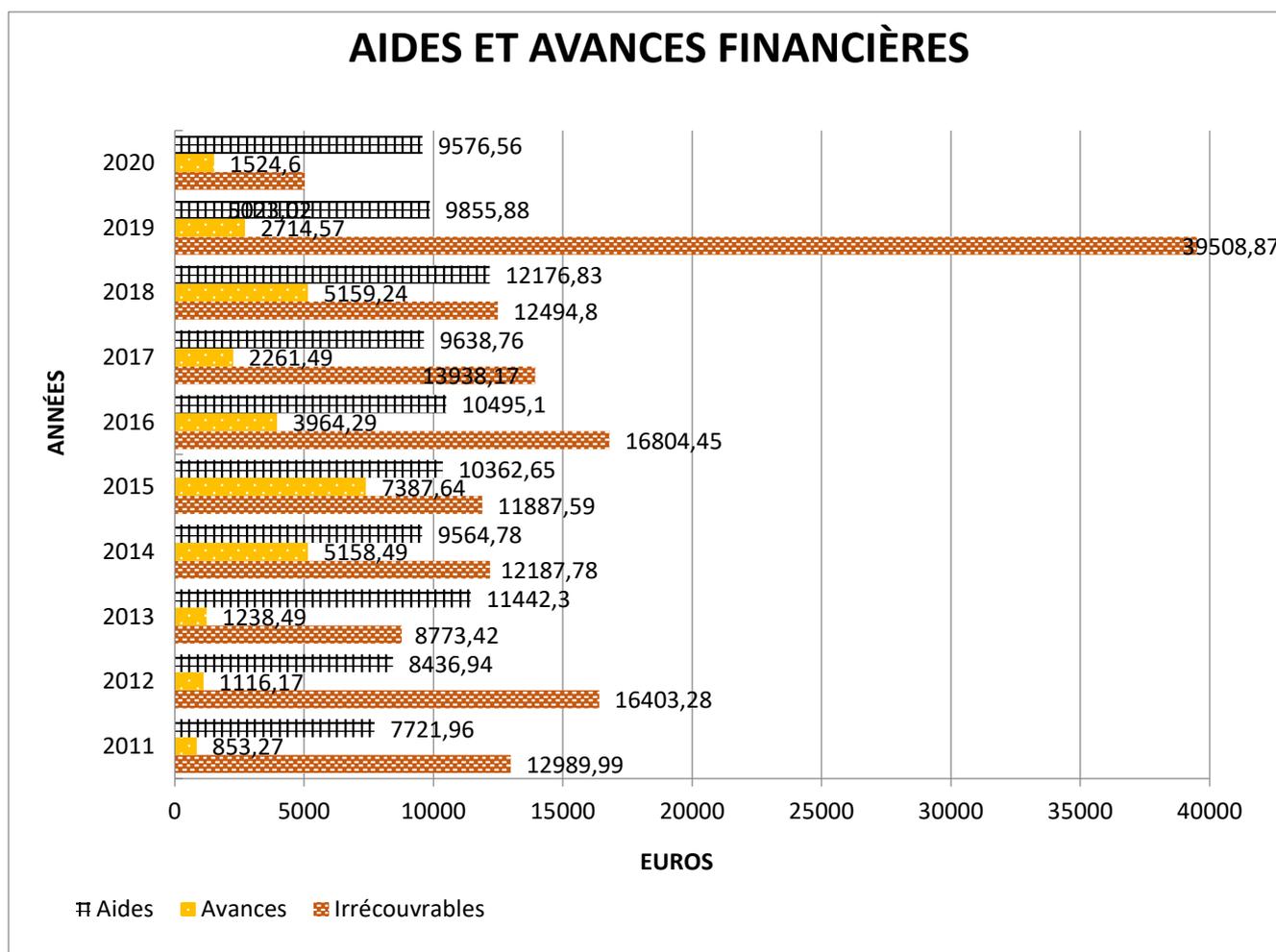


### 3. Aides et avances financières

Les moyens financiers dont nous disposons ne nous permettent pas d'adopter une politique d'**aides** (dons) et d'**avances** (remboursables) substantielles en argent. Il y a des organismes comme le CPAS, par exemple, qui peuvent beaucoup plus facilement faire face à pareilles demandes.

Nous constatons singulièrement que nombre de personnes que nous accueillons souffrent du surendettement et que les sommes dues sont parfois très élevées. De ce fait, l'aide financière que nous pourrions apporter serait tout à fait dérisoire. C'est une des raisons pour lesquelles nous n'intervenons financièrement que dans les cas qui ne demandent qu'une « aide ponctuelle de sauvetage » et/ou pour faire face aux besoins indispensables immédiats.

De plus, notre service social se fait un devoir d'entreprendre les démarches nécessaires et d'intervenir là où il faut afin de corriger les situations.



#### **Commentaires sur les données :**

Dans les **Aides**, outre les dons directs en argent, sont comprises les avances qui n'ont pas été remboursées (irrécouvrables), de même que d'autres formes d'aide telles que les frais médicaux et pharmaceutiques, les dons en mobilier, en vêtements. Les achats pour colis alimentaires, la Saint-Nicolas et les colis de Noël sont inclus.

Dans les **Irrécouvrables**, sont inclus les moins-values sur les réalisations de créances, le non-paiement de la participation aux frais de séjour de quelques résidentes de la « Maison d'accueil », ainsi que le non-paiement de factures « clients » ou factures achats de mobilier.

**Total des aides diverses en équivalent EUR : 16 124,18** (52 079,32 en 2019 et 29 830,87 en 2018).

## ***L'année 2020...***

### ***Une année pas comme les autres !!!***

Cette année fut une année bouleversée par cette crise COVID qui a atteint le monde entier et qui n'a épargné personne.

Subitement, l'angoisse, les questions sans réponses garanties, la peur des contacts, la charge de travail de réorganisation, de respect de conditions, le manque de moyens... Notre service social a été pris dans cette crise et a dû s'adapter.

Au départ, il y a eu des fermetures temporaires, des restrictions qui concernaient les horaires d'ouverture, la distribution des colis, l'accueil et l'accompagnement strictement sur rendez-vous ...

Des adaptations ont été mises en place pour pouvoir arriver à aider au mieux les personnes. Parmi celles-ci, l'instauration de mesures de sécurité et gestes barrières, l'adaptation des horaires pour la distribution des colis alimentaire, des appels téléphoniques aux bénéficiaires fréquentant notre service pour prendre des nouvelles et maintenir le contact, mais également pour répondre aux demandes d'aide sociale.

Malgré tout cela, nous pouvons constater la reconnaissance des personnes accompagnées.

Nous avons pu satisfaire une large majorité des demandes d'aides qui nous sont parvenues soit directement, soit par une réorientation de la demande vers une autre structure d'aide.

Notre service n'a constaté aucune augmentation des demandes d'aide ni pendant le confinement, ni par la suite. Ceci nous a interpellé. D'ailleurs, des échanges ont été réalisés avec le CPAS de la commune qui constatait la même chose et attendait la fin d'année pour voir si la situation changerait malgré toutes les aides qui pouvaient être demandées et octroyées.



## II. LE SERVICE ADMINISTRATIF

Les tâches administratives sont :

- La comptabilité générale de l'association avec tout ce que cela entend comme bureautique, travaux et production de documents.
- Remplir les formulaires « Contrat de travail » ainsi que les avenants éventuels.
- Remplir les formulaires « États de prestation » et autres documents concernant le personnel ; le classement des certificats, etc.
- Travaux de dactylographie ; la gestion du stock des fournitures de bureau et fournitures pour les services ; la tenue des registres ; la tenue du central téléphonique.
- L'appel des offres et la passation des commandes pour fournitures diverses.
- La tenue du calendrier des tâches de différents services et les contacts réguliers avec les utilisateurs.
- L'archivage et la conservation des archives.
- La préparation des dossiers pour le Conseil d'administration et pour l'Assemblée générale de l'ASBL.
- La préparation des dossiers pour les divers ministères.

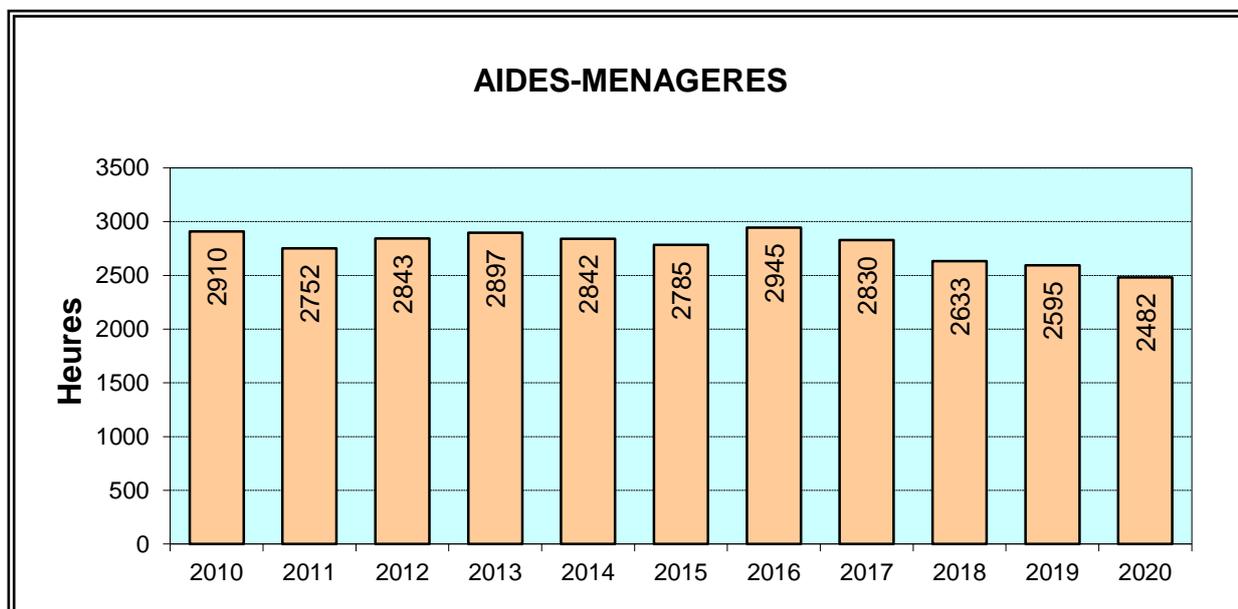
## III. LE SERVICE « AIDES-MÉNAGÈRES »

### Service à caractère social

Les tâches de nos aides-ménagères sont l'aide dans les soins du ménage en vue de soulager les mamans surchargées, les personnes malades, âgées, handicapées, ou lors de l'hospitalisation d'un membre de la famille.

La participation financière des bénéficiaires du service est fonction de leurs revenus.

**Le graphique représente le nombre d'heures travaillées annuellement depuis 2010.**



**33 familles différentes** ont été aidées régulièrement en 2020 ; ce qui a représenté **2482 heures** de travail. Ce chiffre représente **649** présences chez les utilisateurs.

Le montant des factures honorées pour les travaux effectués par ce service est de **12 975,65 EUR**.

**Soulignons que malgré les difficultés de l'année, vu la situation « Covid », les doutes, les peurs, les aides-ménagères ont fait preuve d'un courage remarquable !**

## IV. LE SERVICE « TECHNICIENNES DE SURFACE »

Elles nettoient les locaux occupés par l'association (à l'exception de la Maison d'accueil), ainsi que les abords immédiats. Année spéciale aussi pour elles, vu les mesures Covid de protection, de désinfection.

Elles entretiennent le matériel de l'association et en assurent le rangement. Elles procèdent au lavage du linge de maison.

En collaboration avec le service social, elles préparent et conditionnent, pour la surgélation, les vivres périssables que nous recevons. Elles participent également à la distribution des colis de vivres.

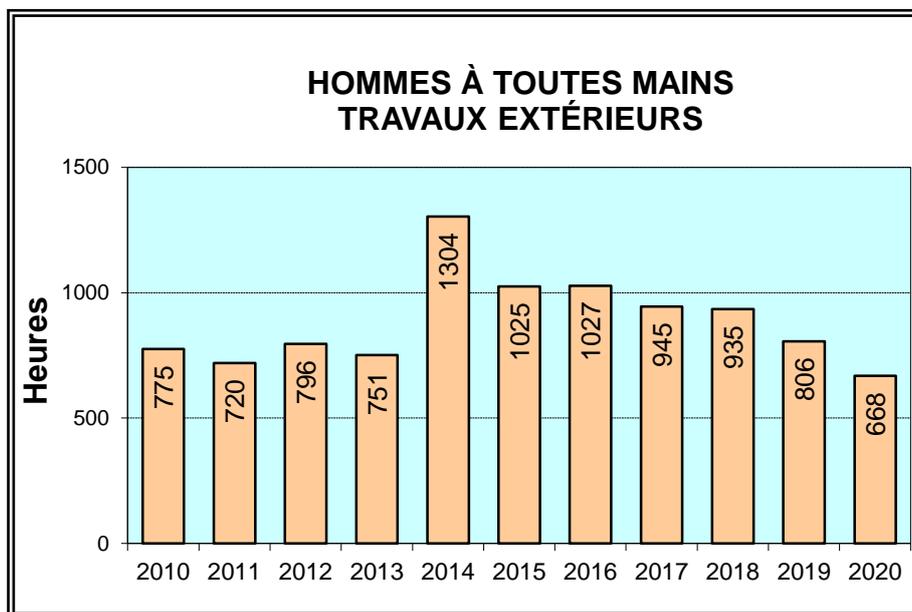
## V. LE SERVICE « HOMMES À TOUTES MAINS » (HATM)

### V.1. Service « extérieur » rémunéré

Ce service fonctionne durant toute l'année et exécute des travaux divers de petits dépannages pour les personnes qui ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier et qui nous sollicitent. Cependant, les travaux que nous effectuons sont limités et – en aucun cas – n'entrent en rivalité commerciale avec des entreprises reconnues. Ledit service effectue ainsi les travaux de jardinage : bêchage, semis, taille des haies, tonte des pelouses, etc. ; petits travaux d'entretien et de réparation du logement.



**Le graphique donne le nombre d'heures prestées par le service « travaux extérieurs »**



Les familles qui ont utilisé ce service sont au nombre de **63** et les présences sur « chantier » se sont élevées à **415** pour **667 h 48** effectives.

Le montant des factures pour les travaux effectués par ce service est de **3660,34 EUR**.

**Diminution aussi pour ce service en 2020, de nouveau à cause de la crise sanitaire.**

### V.2. Service interne

Il assure l'entretien technique de tous nos locaux et de leurs abords.

Il effectue les travaux de jardinage dans les propriétés que nous occupons.

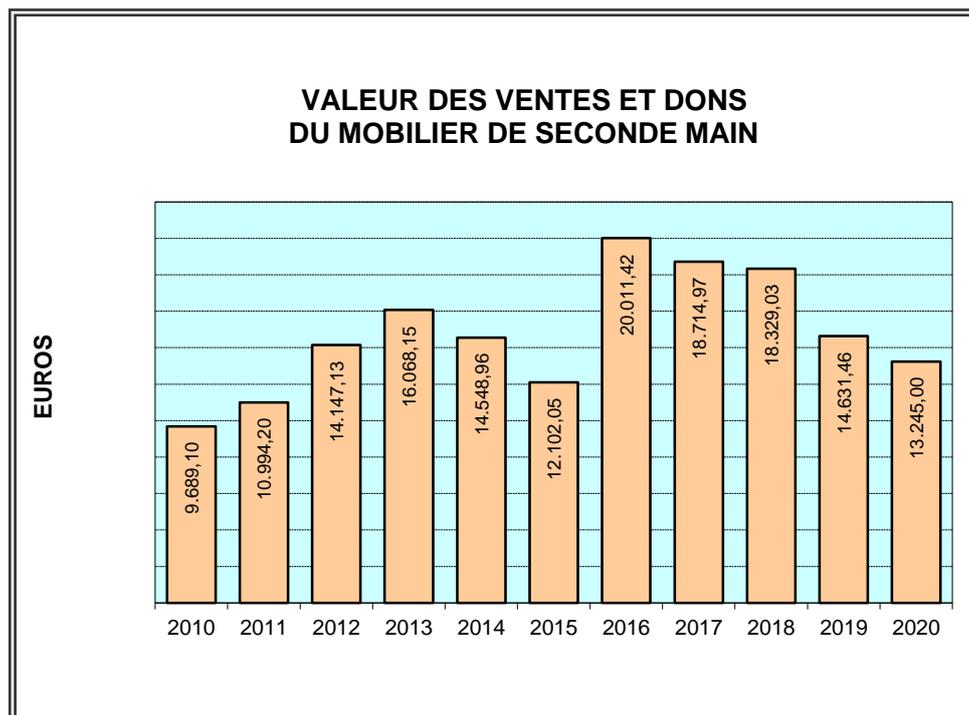
Il exécute les petits travaux d'aménagement dans nos immeubles.

Il transporte les vivres en provenance de la Banque Alimentaire ou d'ailleurs.

Il transporte les meubles que l'on nous donne et ceux que nous vendons.

## V.2.1. Vente du mobilier de seconde main

Le graphique donne l'évolution des ventes depuis 2010.



Les ventes **effectives** s'élèvent à la somme de **12 404,40 EUR**.

Les **dons**<sup>(1)</sup> consentis représentent un montant de **840,60 EUR**.

**Total général : 13 245,00 EUR.**

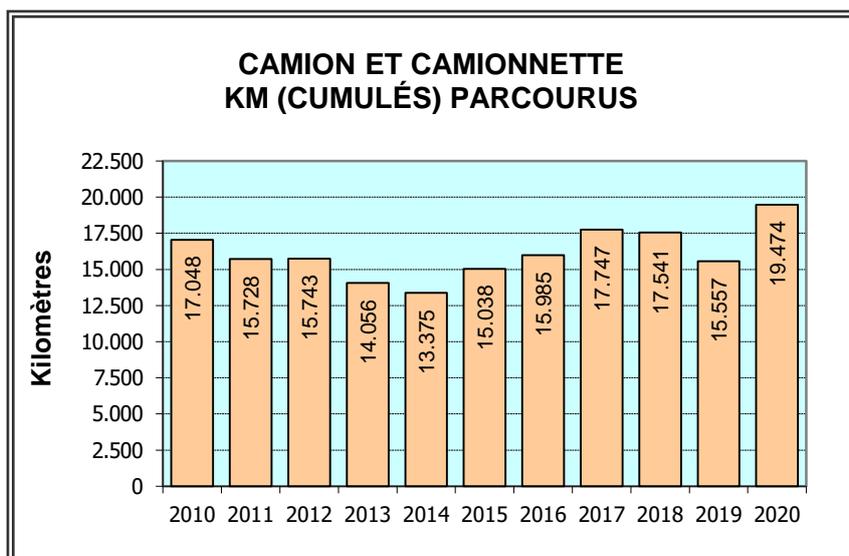
<sup>(1)</sup> Dons pour la *Maison d'accueil* : **41,50 EUR**. Dons pour les bureaux du « 19 » : **30,80 EUR**.

Dons pour les logements *Transit* : **15,30 EUR**.

Via Service Social : **753,00 EUR**.

## V.2.2. Kilomètres parcourus par le camion et la camionnette

Le graphique donne le nombre de km parcourus par les deux véhicules mis à la disposition des hommes à toutes mains.



**47,25 % (9202 km)** de ces kilomètres ont été parcourus par la camionnette, essentiellement pour le service extérieur (homme à toutes mains) qui assure les dépannages auprès des plus démunis qui (et pour cause... !) ne peuvent s'offrir les services d'un homme de métier.

**52,75 % (10 272 km)** par le camion, pour assurer les transports du mobilier qui nous est offert et/ou que nous distribuons ; enlever les vivres que nous recevons de la Banque Alimentaire ou de privés ; assurer quelques petits déménagements pour des personnes défavorisées.

Transports pour tous nos services ou pour les résidentes de notre Maison d'accueil.

Consommation camion/100 km = 13,75 l.

Coût/km : 0,1715 EUR.

Consommation camionnette/100 km = 10,60 l.

Coût/km : 0,1314 EUR.

Coût général/km (Entretiens, assurances, taxes, inspections techniques, carburant).

Camion : € 2891,85 : 10 272 = 0,28 EUR (0,37 en 2019).

Camionnette : € 3305,47 : 9202 = 0,36 EUR (0,25 en 2019).



## Autre véhicule

La Traille dispose d'une Renault Kangoo achetée en 2012 grâce à un don de la Loterie Nationale. Elle sert essentiellement à la Maison d'accueil pour des démarches avec les hébergées, pour se rendre à des réunions, des formations, pour faire les courses, etc. 3854 km parcourus en 2020 (4900 km en 2019).



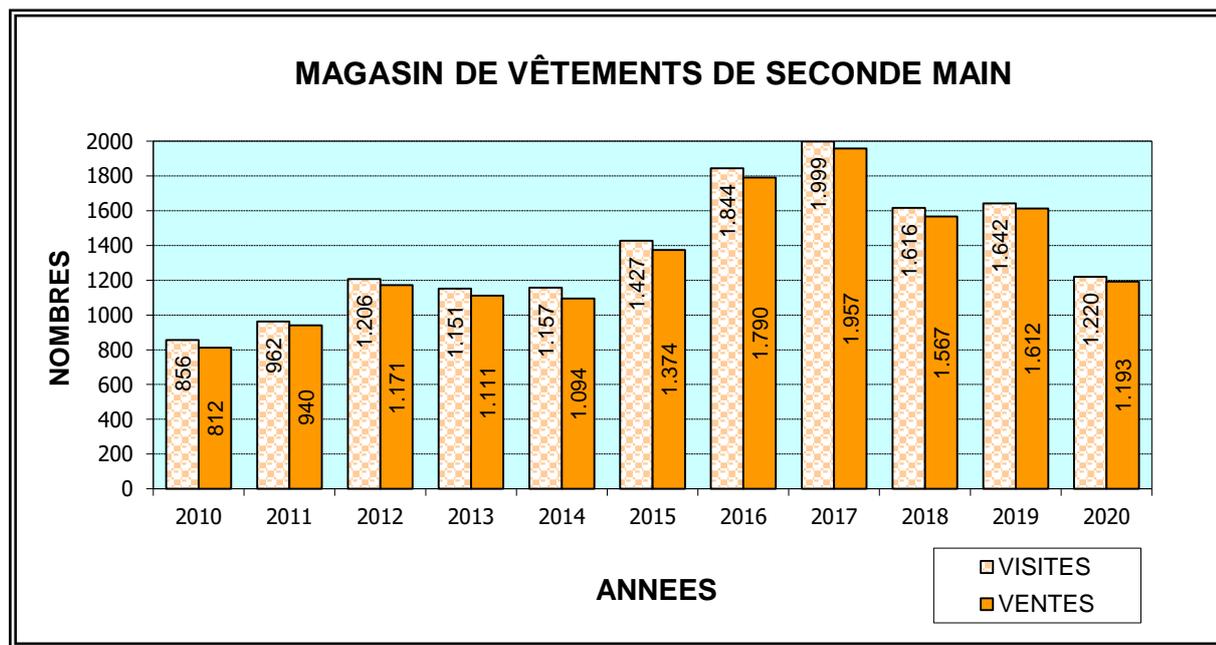
## VI. LE MAGASIN DE VÊTEMENTS DE SECONDE MAIN

Comment fonctionne cette activité utile et nécessaire ?

Les « couturières » réceptionnent le linge collecté, le trient, le réparent et le préparent pour la distribution ou la vente. L'accueil que nous réservons aux personnes est aussi l'une des caractéristiques de ce service, et en hiver, par exemple, certaines personnes sont heureuses de se retrouver dans ce local chauffé et de bénéficier du réconfort d'une présence chaleureuse. Par ailleurs, nous constatons avec satisfaction que, souvent, cette ambiance favorise la confiance et encourage la confiance.

### VI.1. Évolution des ventes

Le graphique indique l'évolution des ventes et des dons depuis 2010.



**TOTAL DES VENTES : 1193 & 27 dons = 1220 (1642 en 2019).**

Les « ventes » sont réparties comme suit :

**863** (1126 en 2019) à des personnes domiciliées sur la commune d'Engis.

**486** à des personnes domiciliées à :

> **10** : Amay (41) ; Clermont-sous-Huy (13) ; Flémalle (55) ; Hermalle-sous-Huy (12) ; Huy (32) ; Saint-Georges-sur-Meuse (27) ; Seraing (17) ; Strée (12) ; Verlainne (13) ; Villers-Le-Bouillet (14) ; Waremme (10).

< **10** : Anthisnes (2) ; Ans (5) ; Awirs (6) ; Aywaille (1) ; Cointe (1) ; Durbuy (4) ; Esneux (8) ; Fléron (2) ; Gives (1) ; Grâce-Hollogne (4) ; Herstal (1) ; Horion (2) ; Ivoz-Ramet (4) ; Jemeppe-sur-Meuse (4) ; Liège (7) ; Lierneux (4) ; La Mallieue (2) ; Nandrin (2) ; Ouffet (2) ; Ougrée (2) ; Saint-Nicolas (2) ; Sclessin (1) ; Sprimont (1) ; Stockay (6) ; Thiange (2) ; Trooz (4) ; Verviers (1) ; Wanze (2).

Allemagne : (1).

Les dons ne sont pas « localisés ».

Sur base des prix – défiant toute concurrence – pratiqués en notre magasin, on peut chiffrer la valeur globale des dons à ± **1158,50 EUR**.

Le montant des ventes s'élève à **9 906,25 EUR** + dons 1158,50 EUR = **11 064,75 EUR** (16 418,65 EUR en 2019).

**N.B. De nombreux dons de vêtements arrivent directement à La Maison d'accueil, sans passer par notre magasin ; ils sont distribués aux hébergées et aux enfants. Ceux-ci ne sont pas repris supra.**

## Pas à l'abri...

### *Accidents de travail*

La moyenne des 8 années précédentes s'élève à 4,875 accident/an.

Nous rencontrons habituellement des foulures, résultats de glissades, ou des chutes, consécutives à des moments de distraction.

Une formation ou un équipement particulier n'y changerait souvent rien.

#### **En 2020 : 5 accidents déclarés :**

chute sur le trottoir (pied, main) ;

glissade d'une aide-ménagère sur un sol mouillé (cheville) ;

choc suite à de la manutention de meuble en déménageant un bénéficiaire (côte fêlée) ;

glissade d'un homme à toutes mains (épaule) ;

blessure suite au prélèvement pour test Covid (nez-œil).

<b>Années</b>	<b>Nombres</b>
2012	6
2013	6
2014	3
2015	6
2016	5
2017	4
2018	5
2019	3
2020	5





# RAPPORT ANNUEL 2020

**Centre d'hébergement**

---



# TABLE DES MATIÈRES

Notre maison _____	29
Historique _____	29
Notre action _____	30
Notre public _____	32
VIOLENCE INTRAFAMILIALE _____	33
Les enfants victimes de violences intrafamiliales _____	34
ANXIETE / AGRESSIVITE/ HYPERACTIVITE / DEPRESSION / RETARD _____	35
En 2020 _____	36
Données statistiques _____	37
Transit 2020 _____	39
Témoignage : _____	40
Nos pratiques _____	41
Admission et réorientation _____	41
Collaboration _____	42
Axes de travail _____	43
Fin de séjour : _____	46
Animations : _____	47
Notre équipe _____	49
Nos partenaires _____	51
2020 en chiffres _____	52
Nos projets pour 2021 _____	53



# NOTRE MAISON

## Historique

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement, la pauvreté est définie comme étant la combinaison de la pauvreté en termes de **revenus**, de **développement humain** et de **exclusion sociale**. Le développement humain, c'est l'ensemble de besoins fondamentaux pour mener une vie décente comme la santé, l'éducation, le logement par exemple<sup>1</sup>.

Trois indicateurs sont utilisés pour mesurer la pauvreté dans le cadre de la politique européenne :

- Risque de pauvreté sur base du revenu
- Privation matérielle grave
- Ménages à très faible intensité de travail

*« La pauvreté est un facteur corrosif, qui entraîne d'autres privations étroitement liées les unes aux autres.*

*Elle se manifeste par un accès insuffisant à la santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels et, trop souvent, par le déni ou la violation d'autres droits fondamentaux.*

*Parmi les conséquences de la pauvreté, les mauvaises conditions de logement sont également un facteur corrosif de l'existence. Les femmes que nous côtoyons peinent à se loger correctement. Les logements privés sont à des prix inabornables et les logements publics, adaptés à leurs revenus, sont trop rares. L'accès à un logement décent constitue un droit fondamental et pourtant, il n'est pas respecté. Le logement, c'est plus qu'un toit et des murs. »<sup>2</sup>*

L'ASBL « La Traïlle » est fondée en 1982 sous l'impulsion de la conférence de Saint-Vincent de Paul d'Engis.

L'objectif était la mise en place d'une équipe professionnelle afin de répondre aux besoins des personnes précarisées. Six personnes ont été engagées afin de remplir diverses missions : remise en ordre administrative et sociale, colis alimentaires, garde-malade, petits travaux en tout genre, etc. Les activités de la Traïlle ont commencé le 1<sup>er</sup> février 1983.

Ce n'est que 10 ans plus tard que naît officiellement la maison d'accueil pour femmes avec ou sans enfant(s).

<sup>1</sup>Service public Fédéral – sécurité sociale

<sup>2</sup>Anne Delépine, "Mal logement et pauvreté en Europe.", Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl), octobre 2016 <https://www.cvfe.be/publications/analyses/110-mal-logement-et-pauvrete-en-europe>

## Notre action

Notre travail est construit autour de trois grands axes : l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement.



### L'accueil

Nous travaillons 365 jours par an, 24h/24. Notre permanence téléphonique est accessible au public à tout moment du jour ou de la nuit.

Notre première mission est d'accueillir la personne en lui offrant une écoute active. Si notre capacité ou nos conditions d'hébergement ne nous permettent pas de répondre positivement à une demande, nous nous engageons à réfléchir avec la personne à ses ressources personnelles et à réorienter cette dernière vers les services les plus adaptés à sa situation.

### L'hébergement

Notre seconde mission, et de loin la plus évidente, est l'hébergement.

Le sans-abrisme, le logis précaire et/ou insalubre et la fuite du domicile conjugal sont à l'origine de la majorité des demandes d'aide.

De par son entrée au sein de notre maison, nous permettons à la personne de retrouver temporairement un toit sécurisé et sécurisant. Avant tout autre chose, nous nous devons de répondre aux besoins de base : lit, nourriture, chauffage, sanitaires, protection physique et psychologique.

Ce n'est qu'une fois ces besoins satisfaits que nous pouvons entamer notre dernière mission : l'accompagnement.

### *L'accompagnement*

Plus que d'aider la personne à se réinstaller, nous la soutenons dans son objectif de retrouver une place, sa place, dans la société.

Il est dès lors primordial pour nous de distinguer l'assistantat de



l'accompagnement : nous soutenons la personne dans son projet de vie, nous ne le construisons pas à sa place. De par nos méthodes de travail, nous favorisons l'autonomisation, la prise de conscience de ses propres compétences et la récupération de l'estime de soi. C'est en coordonnant l'action avec et autour de la personne que nous croyons avoir le plus de chance de mener à bien notre mission.

## NOTRE PUBLIC

Notre « Maison » accueille des personnes en difficulté sociale. Nous hébergeons uniquement des femmes de 18 ans minimum (accompagnées ou non d'enfants) en période critique ou en danger à cause de problèmes familiaux ou conjugaux, ou encore parce que momentanément sans logement. Une jeune fille mineure, mère de famille ou enceinte, est considérée comme une adulte et peut également être accueillie.

Pour les enfants qui accompagnent leur maman : garçons jusqu'à 16 ans ; filles jusqu'à 18 ans.



L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec une possibilité de dérogation de 3 x 3 mois si la situation le nécessite), et nous répondons à toutes les demandes.

Cependant, nous nous déclarons incompétents dans les cas de toxicomanie ou d'alcoolisme aigu et de maladies psychiatriques, car nous ne disposons pas du personnel requis pour ce type de population ; les admettre serait risqué, tant pour elles que pour l'équilibre (déjà bien fragile) de la vie communautaire. Dans de telles situations, nous nous faisons bien sûr un devoir d'orienter les femmes concernées vers des Centres ou Organismes spécialisés.

## VIOLENCE INTRAFAMILIALE

En 2006, les Ministres fédéraux, régionaux et communautaires ont adopté une définition unique des violences conjugales :

*« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale [...] »*

La violence conjugale ne se résume pas à un acte physique. Elle s'exprime également à travers d'autres comportements tels que les insultes, les injures, l'humiliation, le harcèlement, la privation financière, etc. L'agresseur utilise des stratégies d'intimidation, de peur, de menace pour soumettre l'autre, met en péril son intégrité physique, psychologique afin d'asseoir son pouvoir. Les actes sont répétitifs, souvent quotidiens.

Selon les estimations mondiales de l'OMS, 35% des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles le plus souvent de leur partenaire intime. En Belgique, plus de 40 000 plaintes sont déposées chaque année pour des faits de violence intrafamiliale physique, psychologique ou sexuelle. Bien qu'aucune statistique officielle n'existe pour appréhender le phénomène de la violence conjugale, nous pouvons dire qu'en 2020, 24 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint.<sup>2</sup>

Dans son rapport, le GREVIO (groupe d'experts indépendants chargés de veiller à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) relève ceci : « [...] Cependant, les refuges et les maisons d'accueil en Wallonie ne sont pas en nombre suffisant et ne couvrent pas la totalité du territoire, surtout dans les zones rurales. [...] Des problèmes d'accessibilité se posent en outre pour certains groupes de femmes, telles que les mères ayant des garçons

---

<sup>2</sup>Blog stop féminicide

de plus de 12 ans et les femmes âgées, ainsi que pour des femmes particulièrement vulnérabilisées telles que les femmes souhaitant sortir de la prostitution ou les femmes en situation de handicap. [...] En ce qui concerne la question des enfants qui sont victimes de violences et qui y sont exposés, l'importance n'est pas posée tant au niveau des tribunaux appelés à se prononcer sur l'exercice du droit de garde et de visite des agresseurs, qu'au niveau des services généralistes et/ou spécialisés pouvant adopter des mesures impactant l'exercice de l'autorité parentale en dehors de toute intervention judiciaire. [...] »

### Les enfants victimes de violences intrafamiliales

Si la violence conjugale a mis du temps pour sortir de l'ombre, l'impact de la violence conjugale sur les enfants met du temps à se faire connaître. A ce sujet, beaucoup de questions interpellent et restent ouvertes : Comment aider ces enfants ? Comment évaluer la qualité des liens parents-enfants ? (Faut-il les préserver et/ou les restaurer ?), Comment « mesurer » l'impact de la violence conjugale sur les enfants ? Etc. L'exposition de l'enfant à la violence conjugale est maintenant reconnue comme de la maltraitance.



De nombreuses conséquences peuvent être observées quand l'enfant est propulsé au sein du couple conjugal dysfonctionnant car la violence conjugale ébranle la sécurité de l'enfant et menace ses besoins fondamentaux, son bien-être et l'intégrité de sa famille voire sa propre intégrité physique.

L'impact de la violence conjugale sur l'enfant dépend notamment de la violence des faits et de la répétition de ceux-ci, du pouvoir de s'y soustraire physiquement ou psychologiquement, de l'âge de l'enfant lors des faits, de la relation parents enfants. L'exposition des enfants à la violence conjugale n'a pas le même impact sur tous, les difficultés peuvent s'exprimer sur de nombreux plans.

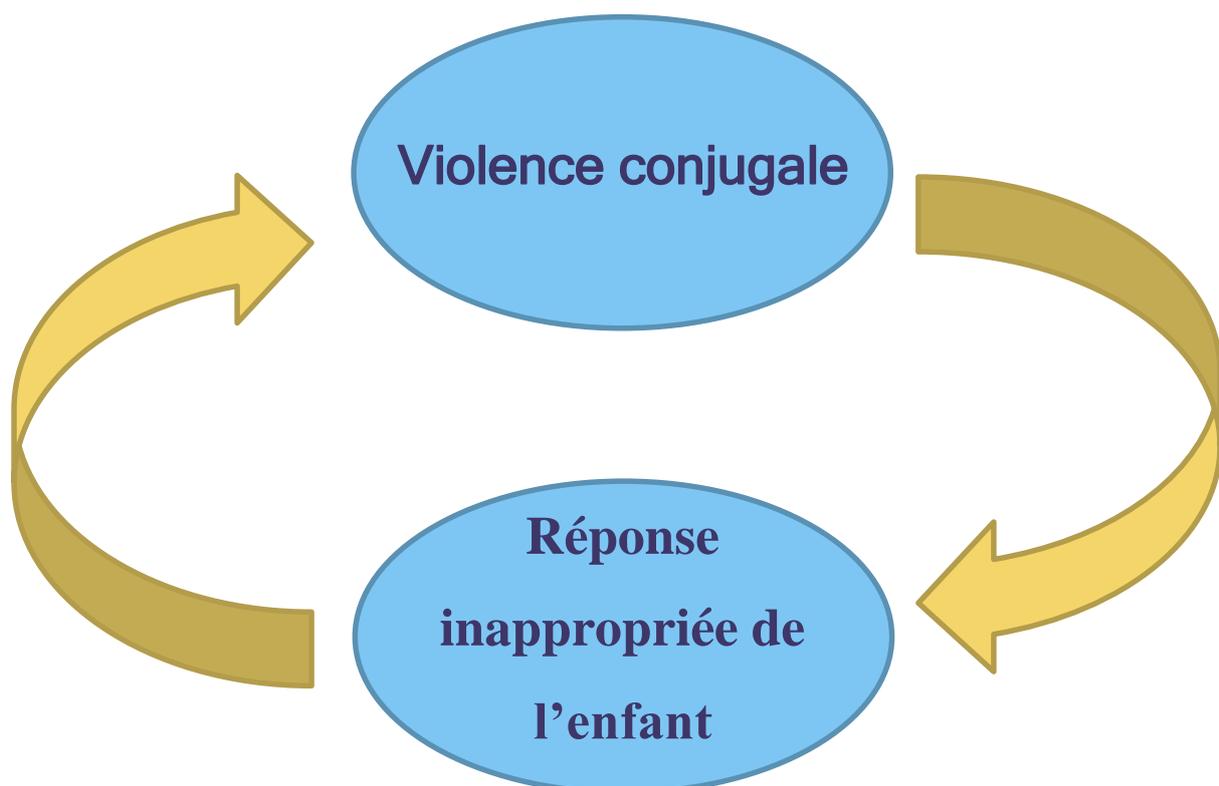
## ANXIETE / AGRESSIVITE/ HYPERACTIVITE / DEPRESSION / RETARD

Citons quelques exemples : l'anxiété, l'agressivité, l'hyperactivité, la dépression, un retard sur le plan relationnel, émotionnel, cognitif et physique, des conflits de loyauté, la parentification (violation des frontières intergénérationnelles), une problématique d'individuation, un repli sur soi et l'intériorisation des difficultés, la culpabilité, un sentiment d'impuissance, etc.

Certains mécanismes de protection mis en place chez les parents par exemple : le déni et la dissociation (déconnexions=anesthésie) permettent d'atténuer la terreur, la douleur et empêchent de reconnaître les conséquences de la violence pour eux-mêmes mais également pour l'enfant.

Si nous regardons les choses sous un angle systémique, il semblerait donc, que la violence conjugale crée des réponses inadaptées de la part de l'enfant.

Ces réponses inadaptées, acquises dans ce contexte, provoquent un stress supplémentaire dans la relation conjugale. Cela occasionne chez les parents des réponses inadéquates face aux besoins de l'enfant : moins de disponibilité, diminution de la capacité à assumer adéquatement son rôle, diminution de l'estime de soi, impact sur la santé physique et mentale, d'où une augmentation des réponses inappropriées chez l'enfant. C'est une spirale sans fin.



Les facteurs qui contribueraient à protéger l'enfant des conséquences de la violence conjugale seraient : un **attachement premier** à une figure parentale sécurisante (ou quelqu'un qui fait office de figure d'attachement), la **capacité des parents à rester dans leur rôle** malgré la violence vécue dans le couple et à entendre et **reconnaître l'enfant dans son vécu** (empathie), la richesse de son **réseau social** (proche ou élargi). Les satisfactions positives que l'enfant peut en retirer lui permettraient de conserver une image positive de lui, un sentiment de compétence et donc une capacité de résilience.

Dans l'accompagnement que nous pouvons offrir à ces enfants, si on veut comprendre leurs difficultés et diminuer leur détresse, il est important de tenir compte de leur point de vue quant à la violence conjugale à laquelle ils sont exposés. Tout en gardant à l'esprit que, vu les traumatismes vécus, les silences qui souvent les entourent et la paralysie de la pensée souvent engendrée, mettre des mots sur ce qui se passe représente parfois un obstacle insurmontable.

Il reste important de sensibiliser et mobiliser tous les acteurs de terrains pour endiguer ce phénomène, avoir des réseaux efficaces et des prises en charge ciblées.

## En 2020

L'année 2020 aura été durement touchée par une crise sanitaire mondiale (SARS Covid-19) sans précédent.

Notre quotidien s'arrête brusquement en mars : écoles, magasins, institutions sportives et caritatives, justice sont fermés. La population est invitée à restreindre à son strict minimum ses déplacements.

L'autre devient un danger et la peur s'installe partout.

Notre travail n'est pas épargné par une remise en question profonde : comment continuer à accueillir les personnes qui le nécessitent tout en garantissant la sécurité des familles déjà hébergées et du personnel présent ? Le testing est loin d'être opérationnel, le matériel de protection insuffisant et les procédures d'intervention inexistantes.

Durant 9 mois, nous allons quotidiennement nous interroger sur notre façon de fonctionner le plus efficacement possible, suivant attentivement les courbes épidémiologiques et les différentes recommandations des conseils nationaux de sécurité.

Cette pandémie a eu un impact statistique sur notre capacité d'hébergement: nous avons dû temporairement fermer une partie de notre bâtiment pour créer un espace « COVID » destiné à la période d'attente de résultat et à l'isolement des personnes infectées. Cela a considérablement ralenti notre accueil.

## Données statistiques

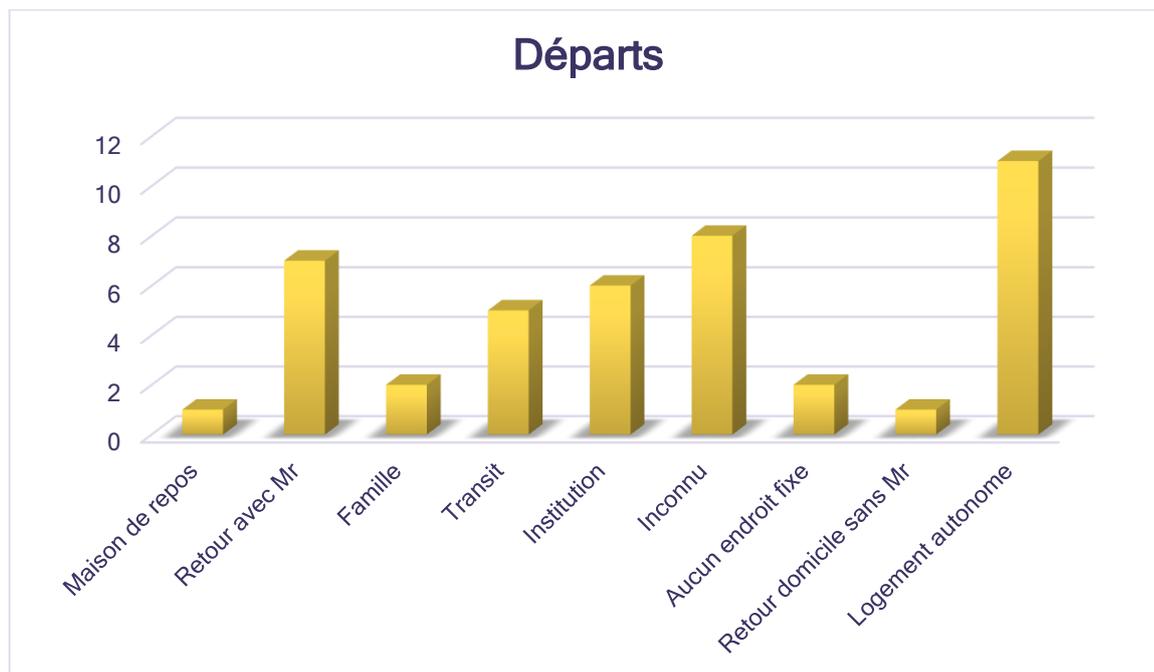
Du 01/01/2020 au 31/12/2020, nous avons hébergé **50** dames et **55** enfants.



**24** dames et **31** enfants ont fui la violence du domicile conjugal.

La majorité des dames (**62 %**) avaient plus de 30 ans lors de leur arrivée à la maison d'accueil.

Comme nous l'avons déjà remarqué lors de notre précédent rapport d'activité, les enfants hébergés sont souvent très jeunes : **80 %** d'entre eux avaient moins de 9 ans (**45 %** moins de 4 ans).



Deux tiers des hébergements ont duré moins de 3 mois.

Parmi les **43** dames ayant quitté notre maison d'accueil en 2020 (7 dames étaient toujours présentes au 01/01/2021), **11** ont trouvé un logement autonome.

**7** ont décidé de réintégrer le domicile conjugal. Cela s'explique par une multitude de raisons : menaces, promesses, pressions familiales, espoir, enfants, sentiments pour l'ex conjoint .....

**2** ont trouvé refuge chez un membre de leur famille, **6** ont intégré une institution autre que la nôtre, **2** n'avaient aucun endroit fixe et **8** sont parties sans laisser d'adresse.

**1** dame a pu rentrer chez elle après le départ de Monsieur et **1** dame est entrée en maison de repos.

Enfin, **5** dames ont pu bénéficier de nos appartements de transit.

## Transit 2020

Nous disposons de **3** « *appartements de transit* » qui permettent d'accueillir celles de nos hébergées en besoin d'un projet d'insertion sociale à plus long terme et d'une mise en autonomie avec supervision d'un membre du service social de l'Association, indépendant du service social de la Maison d'accueil.

La « location » de ces logements se fait selon la procédure arrêtée par la Région Wallonne, à savoir une « Convention de mise à disposition précaire d'un logement de transit » en bonne et due forme indiquant les obligations et droits du bailleur et de l'occupant. La durée d'occupation est de six mois, éventuellement renouvelable pour une durée de six mois. Les parties conviennent que ladite convention ne constitue en aucun cas un titre de bail. Elles font de cette clause un élément substantiel sans lequel la convention ne peut être conclue.

Les personnes qui occupent les logements sont les résidentes de notre Maison d'accueil qui souhaitent bénéficier d'un plan d'accompagnement social afin de continuer et perfectionner la réinsertion commencée au sein de la Maison.

Durant l'année 2020, **7** « familles » ont été domiciliées rue Richard (**7**adultes et **5** enfants.)

Ce qui représente **986** journées et **1841** nuitées.

Les destinations des personnes sorties des logements de transit : **3** en logements privés (dont **1** en caravane) et **1** en logement social (AIS)

Au 31/12/20, il reste au sein des logements **3** adultes et **2** enfants (< 5ans)

## Témoignage :

« J'étais à la rue, enceinte. J'ai réalisé que ma situation ne pouvait plus durer comme cela, pour moi comme pour mon futur enfant. J'ai donc commencé à rechercher des maisons d'accueil sur internet et c'est ainsi que j'ai pris contact avec La Traïlle.

Au début, ce n'était vraiment pas facile. J'étais rassurée d'avoir un toit et un lieu sécurisant mais je restais fort stressée. J'avais peur de rechuter dans diverses consommations, d'abandonner mon « combat ». Ce qui m'aide à tenir, à rester positive, c'est de penser que cette situation en maison d'accueil est passagère, que je n'ai pas le choix que de passer par là pour m'en sortir.

A 29ans, ce n'est pas toujours évident parce qu'il y a un règlement et des restrictions. Je sais que c'est indispensable pour le fonctionnement du centre mais ce n'est pas facile à vivre au quotidien. Je ne parviens pas toujours à gérer mes émotions qui peuvent être mal interprétées par l'équipe ou les autres résidentes.

Il y a des aspects positifs à être dans un centre. Grâce à mon hébergement, je parviens à faire une gestion d'argent et à faire des économies, ce qui était impossible quand j'étais à la rue. J'insiste sur le fait que les maisons d'accueil sont un lieu utile et qu'il en faudrait davantage car il y a beaucoup de personnes dans le besoin. »

# NOS PRATIQUES

## Admission et réorientation

Lorsqu'une demande d'hébergement nous parvient, nous fixons un entretien préalable. Celui-ci consiste en une première rencontre entre la personne en recherche d'une place d'accueil et un membre du personnel. L'objectif est d'évaluer la situation de manière globale afin de savoir si nous sommes à même d'apporter une aide adéquate à la personne. Il s'agit également de présenter notre règlement d'ordre intérieur.

Si l'entretien est concluant, l'entrée à la maison d'accueil se fait généralement dans les plus brefs délais (le jour même ou le lendemain).

S'il ne l'est pas, nous réorientons la personne vers un service adapté.

Plus rarement, nous pouvons accueillir une personne dans l'urgence sans entretien préalable quand le danger de la situation le nécessite (*exemple* : écarter des enfants du domicile lorsqu'il y a soupçon d'abus sexuel).

Nous sommes joignables par téléphone, mail ou physiquement à la maison d'accueil 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Nous avons d'ailleurs mis en place sur Facebook une ligne d'écoute « La Traile » 24/24h durant le premier confinement.



042754750



maison.accueil@latraile.be



Rue Joseph Wauters, 19 – 4480 ENGIS (siège social)

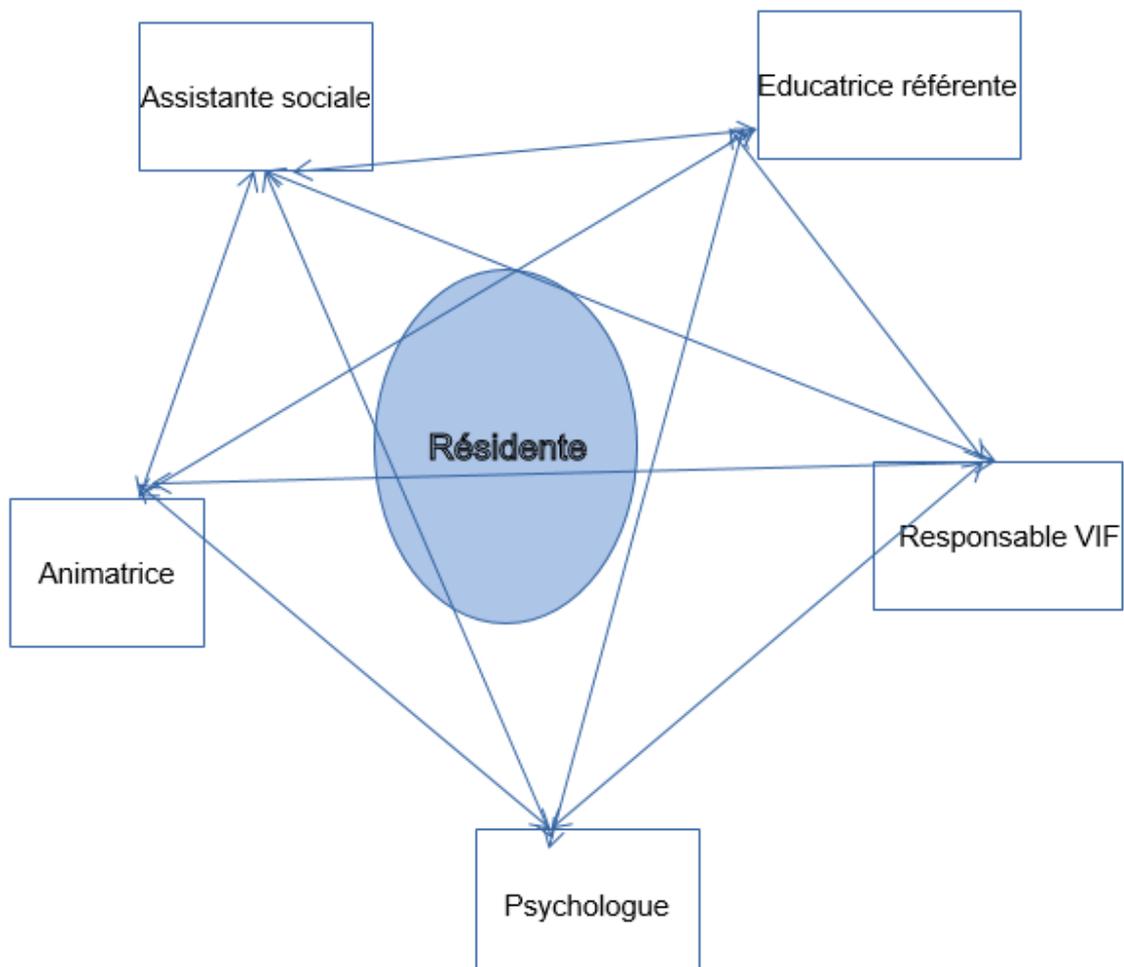
## Collaboration

Après la première étape d'accueil, nous allons constituer autour et avec la personne un réseau de collaboration interne : assistante sociale, éducatrice référente, psychologue, responsable violence intrafamiliale et animatrice vont intervenir de façon systémique dans la situation.

Bien que nous ayons chacun(e) nos missions spécifiques, nous sommes convaincu(e)s de la nécessité du travail en réseau tant au sein de l'établissement qu'avec les intervenants extérieurs.

Nous nous devons de toujours mettre la personne au centre de notre intervention. C'est son projet de vie qui va constituer le terreau de notre travail.

Nous allons intervenir et soutenir la personne dans une multitude de domaines : administratif, financier, éducatif, parental, psychologique, juridique, etc.



## Axes de travail

- Remise en ordre administrative et financière :

Les personnes hébergées arrivent régulièrement à la maison d'accueil avec une situation administrative et/ou financière complexe : carte d'identité périmée, sanction au chômage, radiation au registre de la population, suspension des allocations familiales, etc. La première mission de l'assistante sociale consiste à rétablir une situation administrative saine et à permettre à la personne d'obtenir différents droits sociaux (exemples : revenu d'intégration sociale, adresse de référence, statut BIM).

- Soutien à la parentalité :

En collaboration avec l'équipe éducative et la psychologue, la personne va se réapproprier son rôle de mère et sa position parentale. Il arrive que des personnes victimes de violences intrafamiliales doutent de leurs capacités, compétences à prendre en charge leurs enfants. L'équipe va dès lors accompagner physiquement et psychologiquement la mère dans ses prises de positions, renforcer celles-ci auprès de l'enfant, soutenir dans les soins quotidiens ou encore travailler la relation mère enfant par des ateliers/jeux.

- Accompagnement psychologique :

L'entrée en maison d'accueil est un grand bouleversement autant pour les adultes que pour les enfants. Comme nous le disons souvent, « personne n'arrive en maison d'accueil par choix ». L'accompagnement psychologique permet à la fois de travailler sur le vécu bien souvent traumatique des personnes hébergées (violence conjugale, inceste, sans-abrisme,...) mais également sur la difficulté de la vie communautaire. Vivre avec des personnes inconnues, dont les valeurs, l'éducation, la culture diffèrent des siennes, peut entraîner des tensions voire des conflits. La psychologue rencontre au minimum une fois toutes les personnes hébergées. L'accompagnement psychologique n'est pas obligatoire.

- Accompagnement dans la recherche logement et /ou emploi :

L'hébergement est provisoire (9 mois maximum avec possibilité de prolongation dans certaines conditions). L'objectif final, quelle que soit la raison qui a amené à faire une demande au sein de notre centre, est de trouver un logement. L'éducatrice référente va aider la résidente dont elle suit le dossier étroitement à s'inscrire dans les sociétés de logements sociaux et dans les agences immobilières sociales, à chercher sur Internet des logements correspondant à sa situation financière, à se présenter par téléphone et à demander des informations pertinentes aux propriétaires, à ouvrir des compteurs d'électricité, gaz et eau, ... L'éducatrice référente soutient aussi la personne dans sa recherche d'emploi ou de formation

- Information sur les droits des victimes :

Très souvent, les victimes n'ont pas ou peu de connaissances de leurs droits. Notre objectif est d'apporter un éclaircissement à celles-ci (dépôt de plainte, introduction d'une procédure devant le tribunal de première instance, contact avec les services d'aide aux victimes, mise en relation avec une avocate spécialisée, partenariat avec des services spécialisés en droit des étrangers, etc.) afin qu'elles puissent décider en toute connaissance de cause de la suite qu'elles souhaitent apporter à leur situation.

- Accompagnement dans les tâches quotidiennes (repas, courses, nettoyage...) :

L'équipe éducative travaille principalement « sur le terrain » en accompagnement des personnes hébergées. Leurs tâches sont aussi variées que d'apprendre à établir un budget courses, à préparer un repas ou nettoyer des pièces communes, à apporter des soins aux enfants (bain, nourriture, préparation d'un biberon), à éviter le gaspillage alimentaire ou à organiser une chambre.

- Soutien émotionnel lors des audiences et dépôts de plainte :

Lorsqu'une victime a décidé de porter plainte ou d'engager une procédure juridique, elle se retrouve confrontée à des situations qui peuvent raviver sa mémoire traumatique. La présence de la personne de référence en matière de violence intrafamiliale a pour objectif de soutenir émotionnellement la personne et de la ramener à la réalité du moment présent.

- Mise en place d'un réseau professionnel autour de la personne hébergée :

Comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous sommes convaincus de l'importance et de la nécessité d'instaurer autour de la personne un réseau professionnel stable et soutenant. Étant donné que notre intervention est limitée dans le temps, nous nous devons de chercher des partenaires extérieurs qui joueront le rôle de relais auprès de la personne. Il est important que le travail entamé lors de l'hébergement se poursuive à la fin de celui-ci.

- Aide aux devoirs pour les enfants :

Il est parfois difficile pour certaines mamans d'accompagner efficacement leurs enfants lors de leurs devoirs (langue maternelle autre que le français, analphabétisme, famille très nombreuse). Dans ces conditions, les enfants font leurs devoirs avec les éducateurs présents.

- Ateliers créatifs, éducatifs et récréatifs adultes et enfants :

L'animatrice a pour mission de créer et d'animer des ateliers multiples : ciné-débat, massages, dynamique de groupe, ateliers créatifs/administratif, groupe de travail violence conjugale, jeux de table, etc. Certains ateliers sont obligatoires mais la plupart s'organisent avec les personnes demandeuses. Le travail avec l'animatrice se fait en parallèle de celui plus formel de l'assistante sociale ou de l'éducatrice référente.

- Mise en place de procédures de médiation de dettes ou d'administration provisoire

L'endettement est un fléau de plus en plus présent chez les personnes que nous accueillons. Nous cherchons avec la personne la meilleure solution possible : médiation de dettes, règlement collectif de dettes, mise sous administration provisoire...

### **Fin de séjour :**

Durant toute la durée d'hébergement, nous travaillons avec l'objectif de (ré)insertion sociale de la personne. Nous axons notre prise en charge à la fois sur le développement interne de la personne (estime de soi, confiance en soi, compétences parentales / professionnelles / personnelles) et externe (mise en place d'un réseau professionnel).

### **Post-hébergement :**

Nous ne disposons pas actuellement de l'agrément ou de la subvention pour l'accompagnement post-hébergement.

Il arrive régulièrement que des hébergées demandent que le contact ne soit pas perdu. Étant donné qu'il y a parfois danger de récïdive et que certaines situations nous interpellent davantage, nous sommes heureux de pouvoir répondre à ces appels.

## Animations :

Nous accordons une place toute particulière aux animations. Nous pensons que l'implication dans des ateliers tant éducatifs que récréatifs permet aux personnes d'avoir accès à des sensations, émotions, informations bien souvent cachées ou tues.

Cela permet également d'avoir un impact positif sur la dynamique de groupe et la relation avec l'équipe.



Plein d'idées en tête pour l'année 2020 et un programme bien chargé avec des sorties, des animations, des moments de réflexion, d'échange, et d'amusement, nous étions prêts. Malheureusement, tout ne s'est pas passé comme prévu.

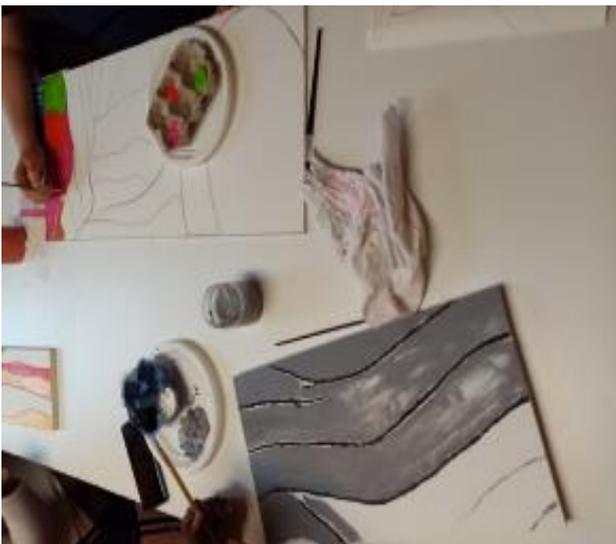
La COVID s'étant invitée dans nos vies, nous avons dû faire preuve d'adaptation mais pas de démotivation.

Si nous faisons le bilan sur cette année particulière, nous avons tout de même pu mettre en place :

- Des ciné-débats
- 4 ateliers « *Dynamique de Groupe* »
- 9 ateliers « *Administratif* »
- Un cycle d'atelier « *Violence conjugale* »
- 1 atelier « *Ados* »
- 6 ateliers « *Créatifs* »
- Jeux de table
- Un atelier « animations enfants » chaque mercredi
- Massages

L'été nous a offert un peu de répit et nous en avons profité pour prendre l'air avec une première sortie au Mont Mosan à Huy et ensuite une deuxième à Ninglinspo où nous avons pu profiter d'un petit moment au frais malgré la chaleur caniculaire.

Nous avons pu encore cette année accueillir les étudiantes en pédicure médicale de l'école Mathieu à Liège.



Et pour la suite,

Qu'à cela ne tienne ! Les activités prévues telles que la visite dans une ferme pédagogique, la sortie de fin d'année, l'atelier « Auto-défense », la venue du planning familial pour une animation sur la contraception, ... ne sont que partie remise pour, nous l'espérons, 2021.

Le confinement aura au moins eu l'avantage de permettre de prendre le temps pour la création de nouveaux ateliers qui seront proposés lorsque la situation sera plus favorable.

Un atelier de 6 séances sur l'estime de soi a été créé ainsi que de nouveaux moments consacrés au bien-être, relaxation et réflexion personnelles. Les projets sont encore nombreux notamment par la création d'un atelier « Emploi » et la mise en route de l'atelier « Bien Vivre Ensemble ».



# NOTRE EQUIPE

## PLURIDISCIPLINARITÉ

Notre maison d'accueil emploie 21 personnes travaillant à temps plein (TP), à mi-temps (MT) ou à quart temps (QT).

Ces emplois sont en partie subventionnés par le SPW dans le cadre du Décret du 22 février 2004 relatif à l'accueil et l'hébergement et en partie par le Forem dans le cadre des A.P.E (Aide à la Promotion de l'Emploi).

Sont subventionnés par le SPW (Service Public de Wallonie) - (Décret du 22 février 2004) : la directrice (MT) ; 1 assistante sociale (PT) ; 1 coordinatrice pédagogique (3/4 T) ; 1 psychologue (MT) ; 1 éducatrice (TP) ; 4 éducatrices (MT) et 1 éducateur (1/4 T).

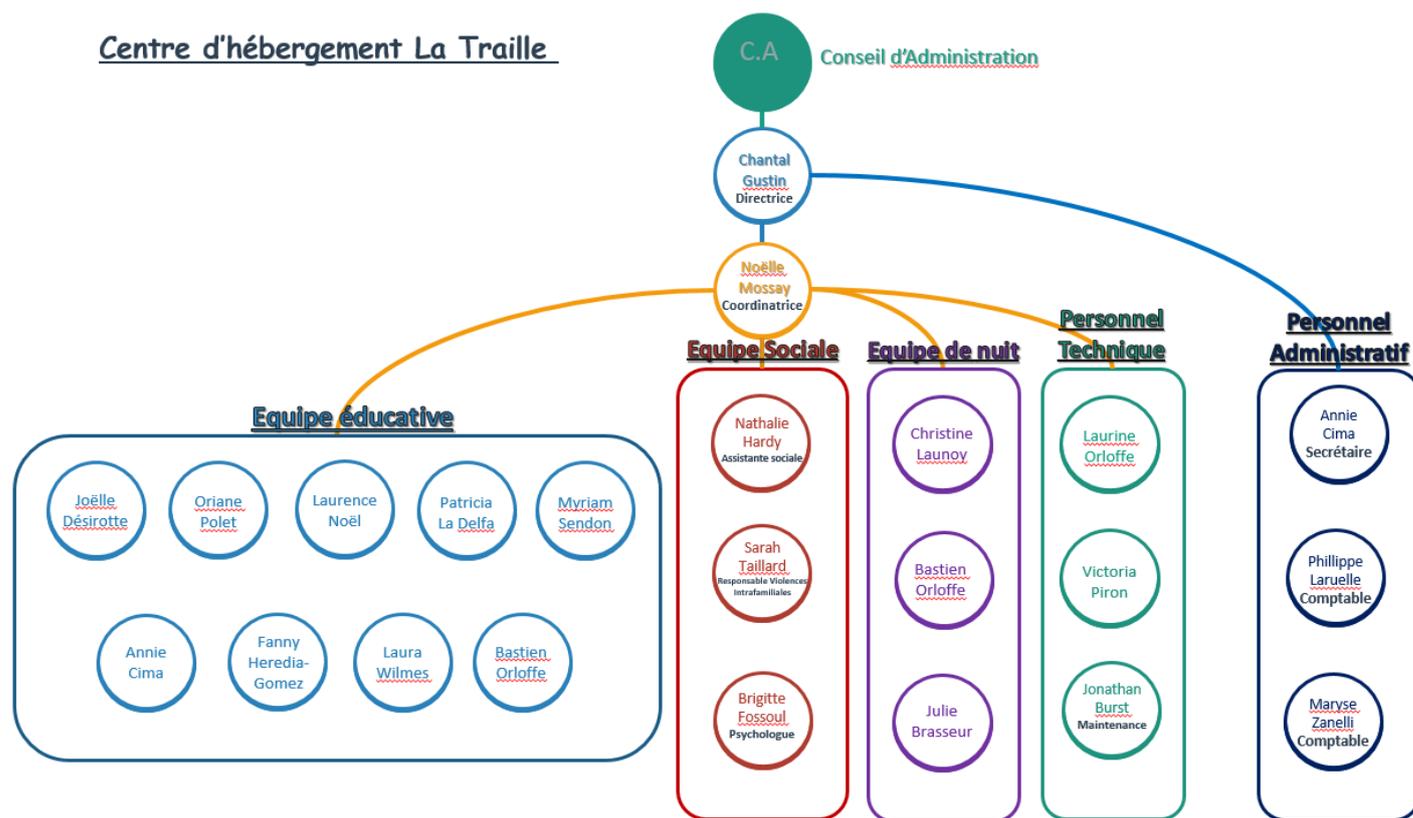
Sont subventionnés par le Forem - A.P.E : une personne pour l'entretien technique (PT) ; 1 surveillante de nuit (PT) ; 2 surveillants de nuit (MT) ; 2 surveillantes de jour (MT) ; 2 éducatrices A1 (MT) ; 1 éducatrice A2 (MT) ; 1 comptable (MT) ; 1 rédacteur (MT) et 1 commis (MT).

L'ensemble de ces emplois équivaut à 14,5 ETP.

Nous accordons beaucoup d'importance au travail en réseau et à une prise en charge multidisciplinaire.



## Centre d'hébergement La Traile



## FORMATION CONTINUE

Afin de garantir le meilleur accompagnement possible pour les personnes hébergées, il est primordial de maintenir la formation continue.

Au cours des dernières années, nous avons pu bénéficier de nombreuses formations telles que « *Gestion du stress* », « *Secourisme* », « *Développement d'un accueil adapté pour les victimes de mariages forcés* », « *Accompagnement des enfants dans la gestion émotionnelle* », « *Victimes de violences sexuelles : quel besoin au niveau de l'intervention ?* », etc.

En 2020, malgré l'arrêt prématuré de toutes les formations programmées, notre équipe a assisté à plusieurs journées d'étude :

- « *Communication et médiation interculturelles* » - CRIPEL - MARS - 3 jours
- « *Du désir au plaisir de changer : devenir acteur de son changement* » - FORMAPEF - NOVEMBRE - 2 jours
- « *Formation contre les violences sexistes et sexuelles* » - NOUSTOUTES - MAI - 2 JOURS

# NOS PARTENAIRES

*« Seul on va plus vite,  
ensemble on va plus loin »*



## FINANCIERS

Service Public de Wallonie -- Société Saint-Vincent de Paul -- Lion's Club --  
Inner Wheel LBH -- Fifty-one Club Flémalle -- Rotary Club Flémalle.

## ALIMENTAIRES

AD Delhaize d'Engis - Banque alimentaire

## DE TERRAIN (CONVENTIONS)

Ecole Mathieu - Maison de la Poésie d'Amay - Article 27 - CVFE - Zone de police de  
Seraing-Neupré - Maître LOZIAK - Service d'Aide aux Justiciables de Herstal - CPAS de  
Flémalle - CPAS d'Amay - Maison d'accueil « Le Tournesol » - Maison d'accueil « Les  
Sans Logis Femmes Liège » - Chanmurly - CPAS de Huy - L'Echalier - Zone de police de  
Huy - La Maison des Jeunes d'Engis - CHRH - Zone de police Meuse-Hesbaye - Maison  
d'accueil « L'Accueil » - Thais - Maison d'accueil « La Maison familiale de Grâce-  
Holloigne » - Maison maternelle « La Maison Heureuse » - Trimurti - CHBA - Maison  
d'accueil « La Maison aux Chênes de Mambré » - CPAS de Saint-Georges

Nous tenons également à remercier les administrations communales, CPAS, mutuelles,  
caisses d'allocations familiales, médiateurs, administrateurs, avocats, services de l'ONE,  
hôpitaux, services d'aide aux victimes, centres de formation, les écoles d'Engis, centres  
culturels, zones de police, services sociaux, ASBL pour leur confiance et leur  
collaboration.

Merci aussi à Engie Electrabel, à Colora Huy, à Lena Ptit Pois et à tous nos donateurs de  
2020.

# 2020 EN CHIFFRES



**440 DEMANDES NON SATISFAITES**

**50 DAMES HÉBERGÉES** 

**55 ENFANTS HÉBERGÉS** 

**1 AGRANDISSEMENT DU BATIMENT**



**1 NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE**

**1 SALLE DE JEUX RÉNOVÉE**



**52 ANIMATIONS**

**2 SORTIES COLLECTIVES**



**3 STAGIAIRES**

**5 PROCÉDURES JURIDIQUES**



## NOS PROJETS POUR 2021

- **POURSUIVRE** les ateliers mis en place en 2019 et 2020 au vu des résultats plus que satisfaisants tant au niveau de la fréquentation de ceux-ci que des objectifs atteints.
- **RENCONTRER** plusieurs autres maisons d'accueil en vue d'échanges de pratiques.
- **AUGMENTER** les partenariats extérieurs tels que ceux déjà impulsés comme avec le centre Culturel, La Maison de La Poésie, l'Ecole de pédicurie Mathieu.
- **TRAVAILLER** avec les résidentes la question du gaspillage alimentaire et de la consommation durable/écologique. En effet, comment pourront-elles gérer leur budget si les achats et la nourriture ne sont pas gérés correctement ?
- **FAVORISER** l'intégration des différentes cultures notamment par l'alimentation car, en effet, il y a souvent des sources de conflits au vu de régimes alimentaires particuliers, nourriture halal, pas de porc, végétarisme, ... L'important est de garder une bonne entente au sein de notre maison dans le respect de chacune.
- **PORTER PLUS D'ATTENTION** à l'accueil et à l'hébergement des enfants (« garderie » hebdomadaire, ateliers éducatifs, jeux, activités...).
- **CONTINUER** les collaborations existantes avec l'extérieur, mise en place de nouveaux ateliers tels que l'auto-défense avec le CVFE, travail de l'Estime de soi avec Vie Féminine et l'éducation permanente de l'article 27 de la Police.